Fondation canadienne des relations raciales

Raport annuel

2025
2026

Partager l'espoir, façonner l'impact



La Fondation canadienne des relations raciales (FCRR) est une société d'État fédérale.

La FCRR reconnaît respectueusement que les terres sur lesquelles se trouve son siège social sont les territoires traditionnels de nombreuses nations, notamment des Mississaugas de Credit, des Anishnabeg, des Chippewas, des Haudenosaunee et des Wendats, et qu'il abrite aujourd'hui un grand nombre de Premières nations, de Métis et d'Inuits.

Nous reconnaissons également que le personnel et les membres du conseil d'administration de la FCRR résident individuellement sur les terres traditionnelles de nombreuses Premières Nations, Métis et Inuits à travers le pays. La FCRR respecte et affirme les droits inhérents et issus de traités de tous les peuples autochtones et s'engage à travailler aux côtés des nations et des peuples autochtones pour lutter contre le racisme et mobiliser l'action en faveur de la réconciliation.

Cette reconnaissance territoriale a été élaborée avec la participation de nos partenaires au First Peoples Group pour lequel nous sommes reconnaissants de ses conseils.



Table des matières

04 Message de la présidente

06 Message du président-directeur général

08 Conseil d'administration

- 10 Comités du conseil d'administration
- 11 Participation aux réunions du Conseil/Comité

12 Introduction

13 Mandat législatif

13 Vision, mission et principes directeurs

14 Priorités stratégiques 2023/24 – 2026/27



DiverseCity in Schools par l'Association des services aux immigrants et réfugiés de l'Î.P.É, février 2026 à Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard.

15 **Quand l'espoir se traduit en actions**

- **15** **Priorité stratégique 1 :** Catalyseur de changement politique systémique
- **26** **Priorité stratégique 2 :** Capacité communautaire et mobilisation des connaissances
- **39** **Priorité stratégique 3 :** Une organisation moderne et efficace

45 **L'équipe de la FCRR**

46 **Analyse de l'état de la gestion financière**

54 **Rapport de l'auditeur**

58 **États financiers**



Mois du patrimoine islamique – Créer des espaces inclusifs : les répercussions de l'islamophobie sur les musulmans en situation de handicap, octobre 2025 à Mississauga, Ontario. (Mention de source : Mahdi Nanji)

Message de la présidente

En revisitant l'année 2025–2026, une vérité s'impose : un changement véritable n'arrive jamais par hasard. Il découle d'une action soutenue et délibérée pour combler les lacunes critiques, en dotant les communautés, les institutions et les leaders des outils, des compétences et des ressources nécessaires à leur épanouissement. Aux quatre coins du pays, le travail de la Fondation canadienne des relations raciales (FCRR) a propulsé l'essor de nos communautés, tout particulièrement de celles qui ont trop souvent été négligées ou laissées pour compte.

Au cours du dernier exercice, nos investissements dans le leadership local et le savoir institutionnel et communautaire ont offert un soutien aux communautés d'un océan à l'autre. Les dialogues et la confiance mutuelle que nous avons orchestrés ont mobilisé des milliers de Canadiens. Ils ont permis de faire évoluer les mentalités, de resserrer les liens et d'ouvrir la voie à des débats publics plus profonds et inclusifs sur le racisme et l'équité. Ces efforts ont mené à des recommandations politiques concrètes, dictées par le terrain et ancrées dans les réalités. Parallèlement, nous avons continué notre lutte contre la haine au Canada en provoquant une concertation audacieuse et globale entre les communautés et les partenaires du système judiciaire pour renforcer la coordination, élever les standards professionnels et solidifier notre capacité collective à faire front commun à tous les niveaux. Ces initiatives redéfinissent la synergie entre les communautés et les institutions, garantissant que les gains réalisés contre le racisme et la haine s'inscrivent dans la durée partout au pays.

Alors que le contexte plus large devient de plus en plus complexe, la nécessité

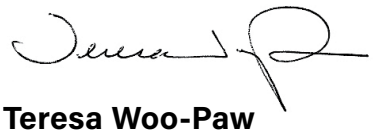


et l'impact de ce travail deviennent plus importants que jamais. Le racisme, la haine et la division se développent et gagnent en complexité. Une action coordonnée et des investissements soutenus sont essentiels pour anticiper ces mutations, protéger l'ensemble de nos communautés et édifier un Canada plus fort et plus uni.

Au nom du conseil d'administration, je tiens à témoigner ma plus sincère gratitude à notre personnel dévoué ainsi qu'à nos partenaires engagés dont la collaboration étroite habilite et consolide nos interventions. Votre engagement et votre confiance mutuelle enrichissent chacune de nos démarches. J'adresse également mes profonds remerciements à mes pairs du conseil d'administration, dont les orientations avisées, l'intégrité et l'engagement indéfectible continuent de nous guider et d'accentuer notre impact.

Tournés vers l'avenir, nous demeurons résolument optimistes — non point par illusion de facilité, mais parce que l'expérience nous a maintes fois démontré que, même en période de turbulence, le progrès s'enracine durablement lorsque les communautés, les institutions et leurs dirigeants progressent de concert.

Nous vous convions à vous joindre à nous pour inscrire cet engagement commun dans la durée.



Teresa Woo-Paw
Présidente du conseil d'administration



Message du président-directeur général

Au moment de dresser le bilan de l'année écoulée, un constat s'impose avec une absolue clarté : en dépit d'une polarisation persistante, de la désinformation et de la recrudescence des discours de haine, notre action a eu un impact tangible et déterminant. Elle a démontré avec force qu'une mobilisation soutenue peut générer des changements réels, même dans un contexte de divisions accrues.

En 2025–2026, la population canadienne a été confrontée à des incertitudes. Néanmoins, des milliers d'un bout à l'autre du pays ont résolument privilégié le dialogue à la division, la solidarité à l'isolement, et l'action au désespoir. Refusant de considérer l'injustice comme une fatalité, ils ont gardé espoir dans la capacité de l'effort collectif à transformer durablement nos systèmes. Ils nous ont ainsi rappelé que le Canada peut s'ériger en modèle de possibilités lorsque nous demeurons ancrés dans les valeurs communes qui nous unissent.

Nous avons contribué à instaurer les conditions propices à l'émergence et à la concrétisation de ces choix.

Reconnaissant que les communautés sont les mieux placées pour évaluer leurs besoins et leurs réalités, nous avons investi plus de 4,5 millions de dollars à l'échelle pancanadienne. Ce financement vise à déployer des solutions innovantes issues des milieux locaux, à favoriser un dialogue constructif et à instaurer une confiance collective. Ce soutien a permis de mobiliser plus de trois millions de personnes dans l'ensemble du pays par le biais d'événements communautaires, d'ateliers virtuels, de balados, de conférences et de projets multipartites, entre autres. En outre, nos trois rencontres nationales intitulées *Trouver un terrain d'entente*, réalisées en collaboration avec le quotidien *The Globe and Mail*, ont donné une impulsion accrue à ces efforts. En réunissant décideurs et citoyens, ces instances ont favorisé l'émergence de politiques axées sur la justice et fondées sur l'expérience vécue, conviant ainsi des milliers de Canadiens à des échanges cruciaux sur des enjeux qui touchent leur quotidien.

Parallèlement, notre Centre de ressources d'information communautaire Combattre

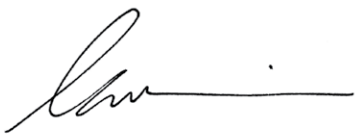
la haine dirige une initiative nationale visant à renforcer la réponse du Canada face aux crimes haineux. Au cours de l'exercice écoulé, nous avons dispensé une formation spécialisée dont l'envergure et la profondeur demeurent inégalées dans l'histoire des institutions fédérales. Cette démarche à doté les services de police, les procureurs et les professionnels du droit, des compétences requises pour optimiser le signalement, l'instruction et le traitement des crimes et incidents motivés par la haine. En outre, nous collaborons avec les partenaires des poursuites afin d'accroître l'aptitude de l'appareil judiciaire à traiter les dossiers de criminalité haineuse de manière homogène, depuis l'intervention initiale jusqu'à la phase de poursuite et au prononcé des peines.

Nous concluons également des partenariats avec des institutions universitaires et des organismes communautaires dans le but de faire progresser la recherche, de consolider les compétences locales et d'appuyer les initiatives de proximité, favorisant ainsi l'émergence de pratiques exemplaires destinées à orienter les stratégies nationales. Conjointement, notre action s'est déployée auprès des communautés de plusieurs provinces par le biais de conférences régionales, de séminaires et d'accords d'échange de connaissances, soutenant ainsi une riposte coordonnée face à la haine. Par ces interventions, nous optimisons la coordination entre les forces de l'ordre, l'appareil judiciaire et les structures communautaires, renforçons les capacités opérationnelles du système à chaque étape de la procédure et offrons un meilleur accès aux mesures d'assistance pour que davantage de victimes se sentent reconnues et soutenues.

Pourtant, le travail est loin d'être terminé. Nous subissons des mutations profondes et la lutte contre le racisme au Canada continuera d'exiger une vigilance constante, de l'humilité ainsi qu'un investissement soutenu de la part des institutions, des gouvernements et de chacun d'entre nous. Toutefois, la portée de nos actions au cours de la présente année réaffirme que le progrès demeure possible lorsque nous unissons nos forces. La voie à suivre sera certes semée d'embûches, mais c'est par l'engagement collectif que se bâtissent les fondations les plus solides.

Nous exprimons notre gratitude envers les communautés de l'ensemble du Canada qui ont pris part à cette démarche. Votre dévouement, votre résilience et votre créativité continuent de façonner et de maximiser l'impact de nos initiatives. Nous remercions également nos partenaires institutionnels, dont la collaboration a grandement contribué à faire progresser ces travaux. Enfin, nous tenons à saluer le ministère du Patrimoine canadien pour ses orientations et son soutien indéfectibles.

À l'aube de cette nouvelle année, nous réitérons notre engagement à agir à titre de catalyseur national du changement, à fortifier les communautés et à promouvoir l'avenir auquel tous les Canadiens ont droit. Un avenir qui n'est pas défini par les obstacles hérités du passé, mais bien par les perspectives que nous forgeons ensemble.



Mohammed Hashim
Président-directeur général

Conseil d'administration

En vertu de la *Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales* (la « Loi »), la FCRR est régie par un conseil d'administration, nommé par le gouverneur en conseil sur recommandation du ministre responsable, actuellement le ministre de l'Identité et de la Culture canadiennes et ministre responsable des Langues officielles. La Loi exige que le ministre tienne compte du caractère multiculturel, de la dualité linguistique et de la diversité régionale de la société canadienne lorsqu'il recommande des nominations à la Commission.

Structure du conseil

Le conseil d'administration est composé d'un président et d'un maximum de 11 membres supplémentaires. Une directrice générale ou un directeur général, qui agit à titre de chef de la direction, gère les activités quotidiennes de la FCRR et est membre d'office du conseil d'administration. En vertu de la Loi, le conseil d'administration doit se réunir au moins deux fois par année. Le conseil se réunit généralement quatre fois par année, virtuellement ou en personne, et vise à tenir chacune de ses réunions en personne dans une province ou un territoire différent, dans la mesure du possible.



Les Journées Brésiliennes organisé par la Maison de l'Amitié de Montréal, septembre 2025 à Montréal, Québec. (Mention de source : Inaa Photo)

Conseil d'administration



Teresa Woo-Paw, présidente
(Calgary, Alberta)
Mandat : du 8 nov. 2022 au 7 nov. 2026
(du 8 nov. 2018 au 7 nov. 2022)[1]



Orlando Bowen, vice-président
(Brampton, Ontario)
Mandat : du 18 avr. 2024 au 17 avr. 2026
(du 8 avr. 2021 au 7 avr. 2024)[1]
(du 15 déc. 2017 au 14 déc. 2020)[1]



Sophia Ali
(Winnipeg, Manitoba)
Mandat : du 22 mars 2023 au 21 mars 2027



Dany Assaf
(Toronto, Ontario)
Mandat : du 27 mai 2022 au 26 mai 2025



Dakota Kochie
(Gatineau, Québec)
Mandat : du 27 mai 2022 au 26 mai 2026



Les Kojima
(Winnipeg, Manitoba)
Mandat : du 17 fév. 2025 au 16 fév. 2029



Reyhana Patel
(Mississauga, Ontario)
Mandat : du 27 mai 2022 au 26 mai 2025



Anne-Marie Pham
(Calgary, Alberta)
Mandat : du 27 mai 2022 au 26 mai 2026
(du 18 déc. 2017 au 17 déc. 2021)[1]



Roy Pogorzelski
(Lethbridge, Alberta)
Mandat : du 22 juill. 2024 au 21 juill. 2026
(du 22 juill. 2021 au 21 juill. 2024)[1]
(du 21 juin 2017 au 20 juin 2021)[1]



Jane Rabinowicz
(Montréal, Québec)
Mandat : du 27 nov. 2024 au 26 nov. 2028



Nancy Rosenfeld
(Westmount, Québec)
Mandat : du 1er juill. 2024 au 30 juin 2026
(du 1er juill. 2021 au 30 juin 2024)[1]



Dre Manju Varma
(Moncton, Nouveau-Brunswick)
Mandat : du 22 mars 2023 au 21 mars 2027



Hassan Ahmad
(Oakville, Ontario)
Mandat : du 27 mai 2025 au 26 mai 2029



Directeur général,
ex officio
Mohammed Hashim
(Mississauga, Ontario)
Mandat : du 13 oct. 2025 au 12 oct. 2030
(du 13 oct. 2020 au 12 oct. 2025)[1]

1. Les parenthèses indiquent le mandat précédent d'un membre au conseil de la FCRR.

Comités du conseil d'administration

Comprend tous les membres qui ont servi tout au long de l'exercice 2025–2026.

Comité exécutif

- Teresa Woo-Paw (présidente)
- Dakota Kochie
- Jane Rabinowicz
- Orlando Bowen
- Roy Pogorzelski

Comité des finances et de l'audit

- Dakota Kochie (président)
- Les Kojima
- Nancy Rosenfeld
- Orlando Bowen
- Roy Pogorzelski
- Teresa Woo-Paw

Comité de gouvernance

- Roy Pogorzelski (président)
- Anne-Marie Pham
- Hassan Ahmad
- Reyhana Patel (jusqu'au 26 mai 2025)
- Sophia Ali
- Teresa Woo-Paw

Comité des ressources humaines

- Orlando Bowen (président)
- Anne-Marie Pham
- Manju Varma
- Nancy Rosenfeld
- Teresa Woo-Paw

Comité d'investissement

- Jane Rabinowicz (présidente)
- Dakota Kochie
- Teresa Woo-Paw
- Chester Ho (externe)[1]
- Dany Assaf (externe)[1]
- Kevin Foley (externe)[1]

Comité d'investissement externe

Membres

- Chester Ho
- Kevin Foley
- Dany Assaf



« Equity in Action: Combating Antisemitism and Racism in Social Work » par le Jewish Family and Child Service à Toronto, Ontario.

1. Des membres externes sont nommés lorsque des compétences supplémentaires sont jugées nécessaires et/ou bénéfiques.

Participation aux réunions du Conseil/Comité

Une absence peut être liée aux mandats des membres du conseil.

	Conseil	Comité exécutif	Comité des finances et de la vérification	Comité d'investissement	Comité des ressources humaines	Comité de gouvernance
Membre du conseil d'administration	5 virtuelles & 1 hybride	8 virtuelles	3 virtuelles	2 virtuelles & 1 hybride	2 virtuelles & 1 en personne	4 virtuelles 1 hybride
Teresa Woo-Paw	6	6	2	3	1	4
Orlando Bowen	4	6	1	S.O.	3	S.O.
Sophia Ali	5	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	5
Dany Assaf*	0	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Dakota Kochie	6	6	3	3	S.O.	S.O.
Reyhana Patel*	0	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	1
Anne-Marie Pham	6	S.O.	S.O.	S.O.	3	5
Roy Pogorzelski	6	8	2	S.O.	S.O.	5
Nancy Rosenfeld	5	S.O.	3	S.O.	3	S.O.
Manju Varma	6	S.O.	S.O.	S.O.	3	S.O.
Jane Rabinowicz	4	8	S.O.	3	S.O.	S.O.
Les Kojima	6	S.O.	3	S.O.	S.O.	S.O.
Hassan Ahmad	4	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	3
Membres externes du comité						
Martin Grzadka**	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Chester Ho	S.O.	S.O.	S.O.	3	S.O.	S.O.
Kevin Okabe ***	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Kevin Foley	S.O.	S.O.	S.O.	3	S.O.	S.O.
Dany Assaf*	S.O.	S.O.	S.O.	1	S.O.	S.O.

* Les mandats de Dany Assaf et Reyhana Patel ont pris fin le 26 mai 2025. Dany Assaf a été nommé membre externe du comité d'investissement à compter du 27 mai 2025.

** Le mandat de Martin Grzadka en tant que membre externe du comité d'investissement a pris fin le 23 mai 2025.

*** Le mandat de Kevin Okabe en tant que membre externe du comité d'investissement a pris fin le 24 mai 2025.

Introduction

Dans un contexte où la population canadienne recherche la clarté, la connexion et des progrès significatifs ancrés dans ses valeurs collectives, la Fondation canadienne des relations raciales (FCRR), avec le pouvoir de l'espoir, s'est appuyée sur la force de la mobilisation, la pertinence de l'expérience vécue par les communautés et l'action collective pour optimiser les structures institutionnelles au bénéfice de l'ensemble de la société.

Au cours du dernier exercice, nous avons suscité des changements transformateurs à l'échelle nationale en soutenant l'innovation, l'incubation et le déploiement de solutions inédites face à des enjeux croissants. Nous avons réuni des experts en politiques, des dirigeants communautaires et des parties prenantes clés afin d'orienter nos priorités stratégiques selon les réalités du terrain. De surcroît, nous avons favorisé un dialogue constructif pour harmoniser les points de vue et faire émerger des solutions concrètes. Nous avons également lancé des programmes de formation et d'apprentissage sur mesure partout au pays afin de renforcer la compréhension et les interventions des communautés et des institutions face à a la montée du racisme et de la haine.

Nous pilotons activement l'innovation et accompagnons les communautés dans la transposition de leurs initiatives en changements systémiques durables. Ce faisant, nous consolidons les fondements d'un Canada plus inclusif, propice à l'émergence d'opportunités, à l'innovation et à une prospérité partagée.

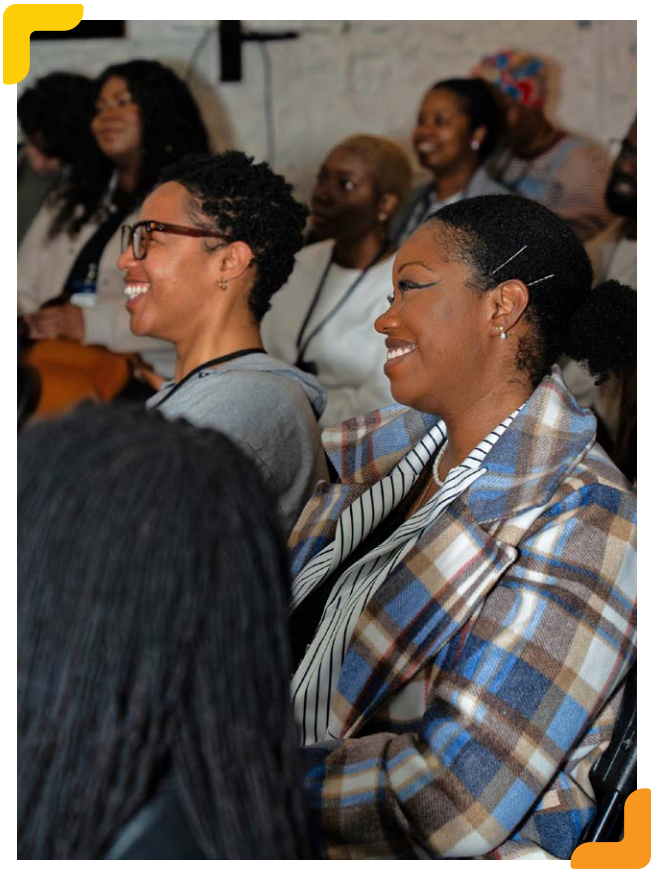
Les sections suivantes présentent ces réalisations et ces orientations stratégiques accompagnées de témoignages.



« Open Floor » de Play Forever, février 2026 à Richmond Hill, Ontario. (Mention de source : Salman Ali)

Mandat législatif

Proclamée par le gouvernement fédéral en 1996 en vertu de la *Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales*, la FCRR est une société d'État fédérale dont le mandat est « de faciliter, dans l'ensemble du pays, le développement, le partage et la mise en œuvre de toute connaissance ou compétence utile en vue de contribuer à l'élimination du racisme et de toute forme de discrimination raciale au Canada » .
En 2022–2023, le conseil d'administration de la FCRR a élaboré un nouveau plan stratégique triennal, sur lequel elle s'appuie pour planifier ses activités et en rendre compte. En mars 2025, le conseil a approuvé la prolongation de ce plan stratégique pour une année supplémentaire.
Le Plan stratégique 2023–2027 énonce la vision, la mission et les principes directeurs du conseil d'administration. Il contient un ensemble de priorités stratégiques, chacune étant accompagnée d'un énoncé des résultats visés, des buts et des objectifs de la FCRR.



Sommet Dynastie en avril 2025 à Montréal, Québec.

Vision

Un Canada exempt du racisme systémique et de la haine.

Mission

Créer des solutions systémiques et promouvoir l'élaboration de politiques publiques de lutte contre le racisme par l'entremise de la concertation avec des partenaires, de la sensibilisation du public et de la mobilisation.

Principes directeurs

La FCRR s'engage à faciliter l'apprentissage — ainsi que l'élaboration, le partage et l'application des connaissances et des expertises — afin de contribuer à l'élimination du racisme et de toutes les manifestations de discrimination raciale au sein de la société canadienne. S'assurer de la confiance du public et la préserver, tant par nos déclarations que par nos actes, constitue un impératif fondamental pour la FCRR et ses partenaires.

Priorités stratégiques 2023/24 – 2026/27

Les priorités stratégiques de la FCRR visent à favoriser l'établissement de liens significatifs, à propulser le déploiement de solutions innovantes et à susciter des changements durables dans la lutte contre le racisme systémique :

- Catalyseur de changement systémique des politiques
- Capacité communautaire et mobilisation des connaissances
- Organisation moderne et efficace

En favorisant l'évolution des politiques, le renforcement des capacités des communautés et la mobilisation des connaissances, la FCRR soutient un dialogue inclusif ainsi qu'une transformation durable. À l'interne, la FCRR s'engage à optimiser son efficacité institutionnelle pour continuer à progresser.





Conférence nationale annuelle « ACT Now! » sur la santé mentale des personnes noires, organisée par le Centre de santé communautaire TAIBU, mars 2026 à Halifax, Nouvelle-Écosse.

La FCRR soutient la réalisation d'initiatives qui, autrement, ne verraient pas le jour.

Les organismes qualifient systématiquement le financement de la FCRR de facteur déterminant quant à la viabilité même de leurs projets, tout particulièrement en ce qui a trait aux programmes communautaires et culturels spécifiques.

« Sans ce soutien, la réalisation d'un événement d'une telle envergure et d'un tel impact n'aurait pas été possible. » —South by South East

« La contribution de la FCRR est arrivée à un moment crucial… c'était l'une des formes de soutien les plus efficaces que [nous] ayons reçues. » —Canada Leadership Summit

« Sans l'appui de la FCRR, la viabilité financière de notre projet aurait été compromise. Le fait que vous ayez cru en moi et en cette démarche a été d'une importance capitale. »
—Réalisateur de balados soutenu par la FCRR, qui explore des débats complexes sur la question raciale

Quand l'espoir se traduit en actions

Rapport 2025-2026 sur les priorités stratégiques

Les priorités stratégiques de la FCRR découlent de son engagement à bâtir des partenariats à forte incidence, à catalyser des solutions novatrices et à réaliser des progrès mesurables et à long terme dans la lutte contre le racisme systémique. Par la collaboration, la transmission des connaissances, la valorisation du perfectionnement et des occasions d'apprentissage, ainsi que la mise en œuvre de solutions concrètes et de réformes politiques systémiques, nous contribuons à créer des espaces où le dialogue suscite la compréhension, où la compréhension engendre l'action et où l'action mène au changement. Simultanément, nous poursuivons le renforcement de nos capacités internes en vue de consolider une infrastructure rigoureuse et évolutive, pleinement outillée pour soutenir le progrès à long terme.

Priorité stratégique nº 1

Catalyseur de changement systémique des politiques

Résultat souhaité

Accélérer le rythme des changements significatifs et s'imposer comme une voix de confiance et une référence incontournable en matière de racisme et de politiques, d'institutions et de systèmes discriminatoires.

But

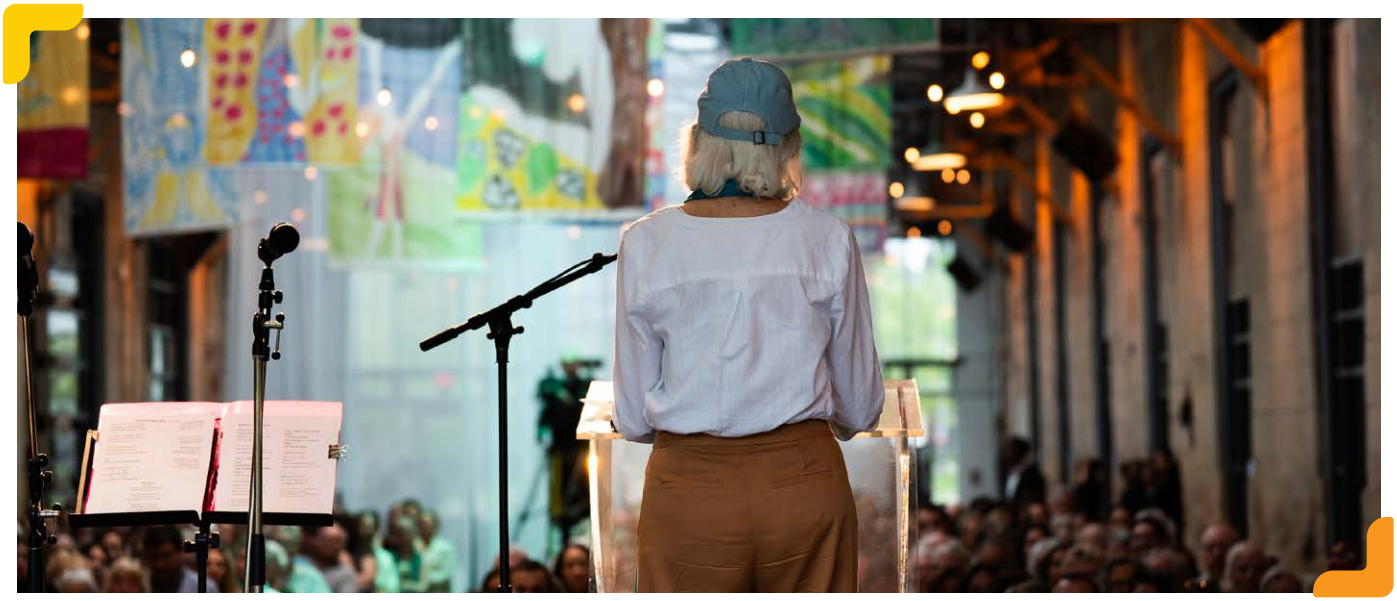
La FCRR est reconnue pour son expertise en matière de préjugés raciaux et de discrimination, ainsi que pour ses analyses politiques éclairées qui agissent comme un catalyseur de changement.

Objectifs

- 1.1 Éliminer les obstacles et bâtir des ponts afin que les communautés touchées soient représentées de manière significative dans les processus décisionnels gouvernementaux.
- 1.2 Formuler des options stratégiques réfléchies, applicables et réalisables au Canada, tout en tirant parti de notre statut de société d'État.
- 1.3 Accorder une attention prioritaire aux enjeux cruciaux ayant de vastes répercussions, tels que les crimes haineux, la haine en ligne et la discrimination systémique dans les services policiers et le système de justice.

Résultats 2025–2026

En 2025–2026, la FCRR a franchi des étapes cruciales pour catalyser les politiques et créer un changement systémique en matière de racisme et de discrimination au Canada. En mobilisant l'ensemble des parties prenantes, y compris des dirigeants communautaires, décideurs politiques, experts universitaires, municipalités et forces de l'ordre, nous avons propulsé des solutions pilotées par la communauté, façonnés des processus législatifs et formulés des normes nationales en matière de crimes haineux. Grâce au dialogue et à des constats validés par les faits, nous avons jeté les bases d'un changement structurel ancré dans l'équité et les réalités vécues au cœur de la gouvernance et des pratiques institutionnelles.



« In Her Voice Vivian Silver Memorial » organisé par FNI Canada, juin 2025 à Toronto, Ontario.
(Mention de source : Shay Markowitz)

Le partenariat de la FCRR confère une crédibilité et une visibilité accrues aux initiatives de lutte contre le racisme.

Maints organismes ont souligné que la réputation et l'engagement de la FCRR ont grandement valorisé leurs travaux, au-delà du seul apport financier. La direction du *Black Diplomacy Global Summit* a notamment indiqué que la participation de la FCRR à titre de présentateur officiel « a contribué à accroître la visibilité de notre événement et à mettre en valeur le travail important » accompli pour contrer le racisme systémique envers les personnes noires.

L'équipe du projet *Voices Unheard* a quant à elle affirmé que ce partenariat « a renforcé la crédibilité, la portée et l'impact » de leur lancement, tout en ayant « aidé à positionner les conclusions au cœur des conversations nationales sur la race, l'équité et la responsabilité ». Un organisateur d'événement a résumé la situation en ces termes : le parrainage de la FCRR « a conféré une crédibilité supplémentaire à l'événement ».

Trouver un terrain d'entente : une série de rencontres nationales

En collaboration avec le quotidien The Globe and Mail, la FCRR a réuni, au cours de la période 2025–2026, trois rencontres nationales consacrées aux orientations politiques. Les délibérations ont porté sur des enjeux tels que les inégalités systémiques au sein du système de santé, l'appui aux services policiers des Premières Nations, le déploiement de la Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires, les corrélations entre les politiques migratoires et le discours public, ainsi que le croisement entre l'intelligence artificielle (IA) et le racisme. Rassemblant plus de 3 000 participants à travers le Canada, cette série d'événements a permis de mobiliser des idées, de transcender les clivages et d'élaborer des trajectoires constructives, dictées par des réalités concrètes des communautés, en vue d'amorcer des réformes politiques structurelles dans un contexte de polarisation inédit. Ces trois rencontres publiques ont exercé une influence concrète sur l'action publique en valorisant des solutions d'origine communautaire, en renforçant la prise de responsabilité mutuelle entre le gouvernement et les communautés, et en faisant progresser les réformes systémiques en matière de justice autochtone, d'immigration, de haine en ligne et de racisme envers les personnes noires.



Trouver un terrain d'entente : Le racisme systémique au Canada – Opportunités politiques, novembre 2025 à Calgary, Alberta. (Mention de source : Mike Maciaszek)

Événement	Résultats clés
Soutenir les services de police dirigés par les Premières Nations (Virtuel – juin 2025)	Par l'entremise de cet événement en présentiel, la FCRR a pu agir en tant que catalyseur de changement politique et a pu renforcer les capacités et les connaissances des communautés (Priorité stratégique 1.1, PS 2.1 et PS 2.3), et ce, en approfondissant les connaissances et en renforçant le dialogue stratégique national sur les services de police dirigés par les Premières Nations, ainsi qu'en formulant des propositions politiques concrètes.
Racisme systémique au Canada — Occasions d'action politique (Hybride – Calgary, nov. 2025)	Par l'entremise de cet événement hybride, la FCRR a pu faire progresser le dialogue national en adéquation avec les priorités stratégiques de la FCRR (PS 1.1, 1.2) en mettant en place des tribunes nationales pour assurer la prise en compte de l'expertise des communautés racialisées lors des délibérations sur les politiques nationales en matière d'immigration, de gestion des urgences et des disparités dans le système judiciaire. La FCRR a aussi créée des espaces propices à la formulation de recommandations concrètes, exploitables et dictées par les réalités communautaires et a promu des solutions de nature à influencer de façon tangible le quotidien des communautés concernées.
La stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires – De la vision à la mise en œuvre (Virtuel – février 2026)	Par l'entremise de cette diffusion Web, la FCRR a été en mesure (PS 1.3) d'attirer l'attention sur des enjeux cruciaux ayant de vastes incidences pour les communautés noires ainsi que pour les autres populations touchées de manière préjudiciable par le système de justice. Cette initiative visait à contrer le racisme systémique envers les personnes noires au sein de l'appareil judiciaire et appelait à une mise en œuvre concrète de la Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires en vue de réformer les services policiers, les services correctionnels et, plus largement, les institutions judiciaires.

Les dialogues du Québec : donner la parole aux communautés

En janvier 2026, la FCRR a organisé *Les dialogues du Québec : donner la parole aux communautés*, une conférence hybride réunissant 181 dirigeants communautaires, des fondations et des institutions de partout au Québec afin de partager des témoignages, des idées et des solutions locales visant à renforcer l'inclusion et à combattre le racisme et la haine.

L'un des faits saillants de cet événement a été le panel intitulé *Solutions politiques : combattre la haine au croisement des identités*. Des dirigeants communautaires locaux ainsi que des experts du milieu juridique y ont discuté de la nature changeante de la haine et du racisme. Ils ont également souligné l'impératif de déployer des réponses plus inclusives et coordonnées, en mettant l'accent sur les stratégies permettant d'assurer que les politiques publiques reflètent fidèlement les réalités vécues par les personnes ciblées par la haine, que celle-ci soit fondée sur la race, le genre, le handicap, la religion ou d'autres aspects convergents de l'identité.

L'événement *Les dialogues du Québec* a fait progresser vers un changement systémique en consolidant les réseaux locaux et en harmonisant les interventions des différents secteurs. De plus, l'événement a permis de formuler des recommandations issues des communautés afin d'orienter les pratiques médiatiques et les stratégies de lutte contre la haine, établissant ainsi des fondements empiriques pour une action politique et institutionnelle significative.

Événement	Résultats clés
Les dialogues du Québec : donner la parole aux communautés (Hybride – janvier 2026)	Ce dialogue en présentiel a établi des relations intersectorielles durables et a intégré des perspectives issues des communautés au cœur des délibérations politiques et institutionnelles sur la haine, la discrimination et la responsabilité publique (PS 1.1). L'événement a aussi formulé des recommandations concrètes, fondées sur des données probantes, qui ont renforcé les assises d'une réforme politique coordonnée, d'une évolution des pratiques institutionnelles et d'une réactivité accrue des médias et des systèmes de services sociaux (PS 1.2). En outre, l'événement a fait progresser des stratégies communes de lutte contre la haine, a amélioré l'alignement sectoriel et a renforcé la capacité collective à contrer la discrimination systémique et les discours préjudiciables au sein des institutions et de l'espace public (P.S 1.3).



Les dialogues du Québec : donner la parole aux communautés, janvier 2026 à Montréal, Québec. (Mention de source : Ola Choukair)

Changement systémique des politiques, racisme envers les personnes autochtones et la vérité et la réconciliation

Faire progresser le changement systémique des politiques, participer à la RéconciliACTION et lutter contre le racisme envers les personnes autochtones exigent une responsabilisation continue ainsi qu'un engagement à agir en parfaite adéquation avec le leadership, les perspectives et les expériences vécues des peuples autochtones de ce territoire. Cette année, nous avons œuvré à susciter des changements significatifs au sein des systèmes et des processus décisionnels. Pour ce faire, nous avons soutenu les priorités de justice dirigées par les personnes autochtones, renforcé les relations et favorisé l'évolution des politiques et des pratiques.

En 2024, la Yellowknife Women's Society (YKWS) a publié un rapport donnant l'alerte sur la situation des femmes autochtones sans abri à Yellowknife, ces dernières faisant l'objet d'un ciblage policier excessif tout en étant sous-protégées par la Gendarmerie royale du Canada (GRC). Ce document énonçait une série de réformes politiques que les gouvernements devraient adopter pour améliorer la sécurité de ces femmes.

En réponse au rapport de la YKWS et conformément à son engagement dans la RéconciliACTION, la FCRR a réuni 22 dirigeants communautaires, Aînés et décideurs institutionnels à l'automne 2025. Cette table ronde d'une journée et demie, tenue à Yellowknife, visait à établir un dialogue entre la YKWS et la GRC. Les échanges ont porté sur la confiance mutuelle, la responsabilité et l'action et ont débouché sur la rédaction d'une déclaration conjointe assortie d'engagements clairs et pragmatiques pour répondre aux principales préoccupations soulevées dans le rapport.

Ce dialogue a amorcé un processus essentiel, inspiré de la RéconciliACTION, et a jeté les bases de mécanismes concrets de responsabilisation permettant de renforcer les liens entre les communautés autochtones et les forces de l'ordre, tout en améliorant la sécurité publique.



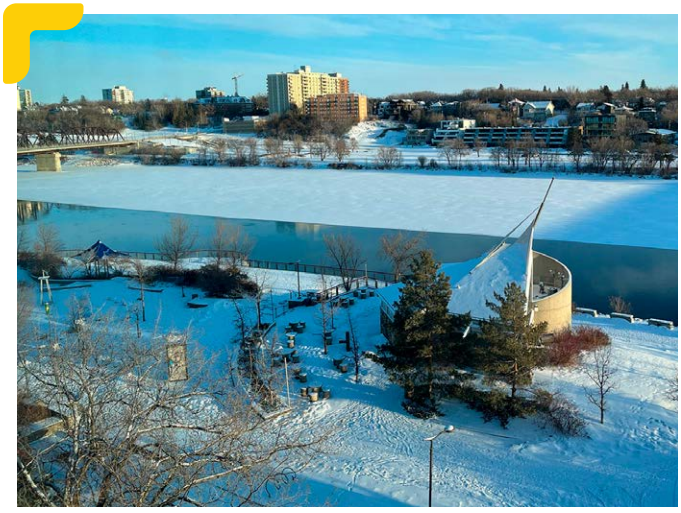
Facilitation graphique de l'événement de dialogue à Yellowknife par l'artiste Rachel MacNeill, octobre 2025.

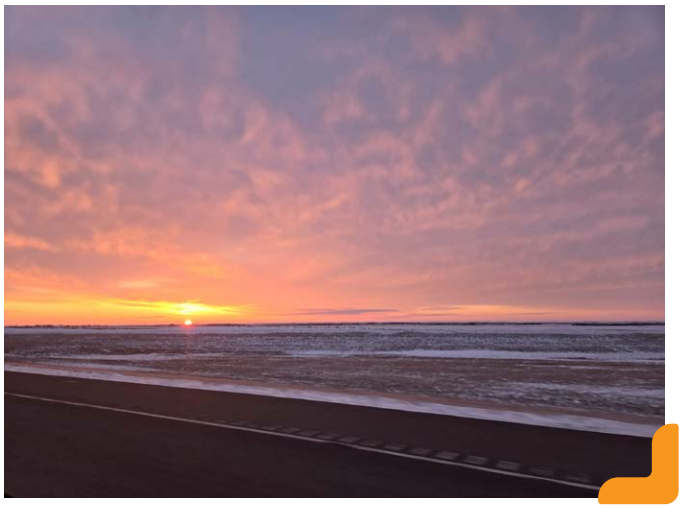
Renforcement des saines relations

En partenariat avec le Bureau du commissaire aux traités de la Saskatchewan, la FCRR a appuyé des initiatives visant à renforcer les relations entre les Premières Nations et les municipalités de la Saskatchewan. Ces efforts ont permis de traduire les dialogues des Cercles de réconciliation (CR) en recommandations stratégiques et en mesures concrètes. Le Bureau du commissaire aux traités a présenté les conclusions préliminaires sur l'incidence de ces cercles lors de la conférence *Treaty Learning Journey* à Saskatoon, en octobre 2025. Ces résultats ont mis en évidence des occasions de partenariat et d'avancement des relations découlant des traités entre les Premières Nations et les municipalités, notamment le processus d'établissement de réserves urbaines. Ce projet lutte contre le racisme systémique envers les personnes autochtones en Saskatchewan en collaborant avec les municipalités afin de les soutenir dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques qui honorent, respectent et font progresser les relations découlant des traités.

Ces initiatives ont permis de consolider la collaboration entre les Premières Nations et les gouvernements municipaux de la Saskatchewan, favorisant ainsi une réconciliation et un rapprochement plus efficaces, axés sur les priorités des communautés à l'échelle de la province.

Événement	Résultats clés
Dialogues des Cercles de réconciliation	Le partenariat établi avec le Bureau du commissaire aux traités de la Saskatchewan a favorisé directement le rapprochement entre les Premières Nations et les municipalités, garantissant ainsi l'intégration concrète des perspectives autochtones, des enjeux liés aux traités et des expériences vécues au sein des processus décisionnels locaux (PS 1.1). De plus, la transposition des conclusions des Cercles de réconciliation en recommandations stratégiques à l'intention des municipalités a formulé des options politiques rigoureuses, applicables et réalisables (PS 1.2).





À gauche : Saskatoon, Saskatchewan (Territoire issu du Traité No 6). **À droite** : Prince Albert, Sasketchewan (Territoire issu du Traité No 6).

Centre de ressources d'information communautaire Combattre la haine

Au cours des cinq dernières années, les crimes haineux déclarés par les services de police au Canada se sont constamment maintenus à des niveaux record. En 2025–2026, la FCRR a jeté les bases du Centre de ressources d'information communautaire Combattre la haine. Mandaté dans le cadre du Plan d'action canadien de lutte contre la haine, le Centre sert de secrétariat au Groupe de travail sur les crimes haineux et à son Réseau, en partenariat avec la Gendarmerie royale du Canada (GRC), veillant à ce que les priorités nationales se traduisent par des mesures coordonnées. Le Groupe de travail sur les crimes haineux est un organe de direction restreint composé de 12 membres chargés de définir les priorités stratégiques et de stimuler les améliorations systémiques des interventions policières lors de crimes haineux. Il a tenu sa réunion inaugurale en décembre 2025. Le Réseau sur les crimes haineux agit comme une plateforme nationale d'apprentissage et de mise en œuvre pour les professionnels de l'application de la loi, offrant un encadrement par des experts et des études de cas pratiques.

En 2025–2026, les rencontres intersectorielles du Centre, ses initiatives de formation policière immersive ainsi que son programme *Bâtir des ponts*, ont directement contribué à l'élaboration de normes nationales actualisées pour les interventions lors de crimes haineux et pour la formation des agents.

À l'honneur

Municipalité régionale de Durham — Coalition contre la haine
Avec l'appui de la FCRR, la Coalition contre la haine de Durham a mobilisé des organismes communautaires, des professionnels locaux en matière d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI), ainsi que des spécialistes afin d'élaborer une stratégie d'intervention régionale coordonnée face à la haine. Par l'entremise du développement de ressources, d'initiatives de sensibilisation communautaire et de la tenue d'une conférence d'envergure, ce projet donne aux communautés les moyens de reconnaître, de signaler et de contrer les incidents haineux, tout en plaidant pour des réformes politiques structurantes à l'échelle systémique. En concertant les professionnels de l'EDI, le milieu associatif et les spécialistes, le modèle de mobilisation multipartite de la Coalition de Durham a jeté les bases d'un cadre d'engagement national structuré pour l'intervention concertée contre la haine à l'échelle régionale.

L'un des objectifs de l'initiative *Together Against Hate Durham* consiste à formuler et à soumettre au moins cinq recommandations de politiques publiques au Conseil régional. La coalition de partenaires collabore activement avec la population afin de déterminer les orientations politiques requises pour faire de la région de Durham un milieu plus sûr et plus inclusif.

À l'honneur

Conférence politique de Fredericton — Promise of Home
En novembre 2025, la FCRR a soutenu la Conférence politique de Fredericton *Promise of Home*. Cet événement a réuni de nouveaux arrivants, des membres des communautés, des prestataires de services ainsi que des décideurs politiques. Ensemble, ils ont élaboré des recommandations stratégiques fondées sur l'expérience citoyenne afin de faire progresser l'antiracisme, la lutte contre la haine et l'inclusion des nouveaux arrivants dans la province.

En ancrant le dialogue au cœur des réalités de la communauté, l'événement a mis en relief les lacunes majeures des services d'aide à l'établissement et des processus d'intégration. Les pistes de réflexion ainsi dégagées permettront d'orienter des approches politiques locales plus réactives et efficaces. Ces échanges ont permis de définir avec plus de précision ce dont les nouveaux arrivants ont besoin pour s'épanouir, réaffirmant l'importance de concevoir des solutions politiques fidèles aux réalités du terrain.

Mémoire présenté au Comité sénatorial permanent des droits de la personne : étude sur l'antisémitisme

En décembre 2025, la FCRR a soumis d'importants mémoires écrits et des témoignages oraux dans le cadre de l'étude du Comité sénatorial permanent des droits de la personne sur l'antisémitisme au Canada. Ces contributions sont venues appuyer les efforts du Comité pour évaluer l'état actuel de l'antisémitisme et orienter les mesures politiques fédérales face à la recrudescence des incidents à l'échelle nationale. Dans son rapport final, intitulé Solidaires et unis contre l'antisémitisme : protéger les communautés et renforcer la démocratie canadienne, le Comité a pris en compte les données probantes et les points de vue importants présentés par la FCRR. Sur la question des données relatives aux crimes haineux, le témoignage du PDG de la FCRR, Mohammed Hashim, a été cité en ces termes : « La plus grande lacune statistique que nous ayons réside dans le fait que nous ne connaissons pas le nombre de crimes haineux commis. Nous connaissons les incidents ou crimes haineux signalés par la police, mais nous ne disposons d'aucune donnée cumulative ou définitive sur les condamnations. De toutes les lacunes majeures dans les données, je crois que c'est celle qu'il faut corriger de la manière la plus urgente. »

Le rapport s'est également fait l'écho d'autres priorités soulevées dans les mémoires de la FCRR, notamment l'importance de concevoir de nouveaux outils et des formations pour contrer les incidents criminels. Cela comprend l'outil *Indicateurs de la haine*, conçu pour aider les procureurs à répertorier de façon efficiente et efficace la jurisprudence sur les crimes haineux. Le rapport souligne aussi la création et l'expansion d'unités de lutte contre les crimes haineux pour favoriser des processus de signalement plus clairs, optimiser la collecte et l'analyse des données, et accroître la coordination entre les services de police et les organismes communautaires.

Approches inclusives pour une démocratie résiliente

Alors que les systèmes démocratiques font face à des pressions croissantes, tout dialogue constructif doit être guidé par une perspective d'équité raciale reflétant la manière dont la désinformation, la polarisation, la méfiance envers les institutions et l'exclusion sont vécues de façon disproportionnée, en particulier par les communautés racialisées et autochtones. Au Canada, cette situation met en relief l'importance d'approches inclusives et adaptées qui renforcent la confiance et la participation, jetant ainsi les bases d'un avenir plus fort et plus prospère. Agissant au croisement des communautés, des institutions et des politiques publiques, la FCRR apporte une perspective qui place l'équité, la confiance et le sentiment d'appartenance au cœur des conditions essentielles d'une démocratie saine et résiliente.

En 2025–2026, la FCRR a fait progresser l'équité raciale au sein de l'espace démocratique en amorçant le dialogue, en explorant les principaux défis et en dressant un bilan de la manière dont le racisme, la haine et l'exclusion affaiblissent les systèmes démocratiques en amont. En décembre 2025, nous avons lancé cette conversation lors d'un dîner-conférence portant sur les conclusions d'une table ronde de praticiens, réunissant 20 dirigeants issus de la société civile canadienne, du milieu de la recherche et d'organisations communautaires du Canada afin de garantir l'intégration de la justice raciale dès le départ. La discussion a permis de définir la portée, les balises et les objectifs des travaux plus larges de la FCRR sur le renforcement de la démocratie à travers le prisme de l'équité raciale. Elle a ancré ces efforts dans la réalité selon laquelle les défis démocratiques — tels que la désinformation, la polarisation, la méfiance envers les institutions et l'exclusion — ne sont pas vécus de la même manière par tous, particulièrement au sein des communautés racialisées et autochtones. Les grandes priorités découlant de cette séance comprenaient :

- L'intégration de l'équité raciale en tant que composante essentielle des initiatives démocratiques;
- Le renforcement de l'espace civique grâce à un engagement inclusif;
- La lutte contre la polarisation par des approches adaptées aux communautés.



Réception communautaire au musée MacBride, juin 2025 à Whitehorse, Yukon. (Mention de source : Cathie Arbould)

Renforcer la capacité institutionnelle en matière d'équité raciale

Il y a trois ans, la première coalition nationale panasiatique du Canada, la Coalition contre le racisme anti-asiatique au Canada (CCRAAC), a été instituée afin de répondre aux besoins des communautés en favorisant un changement systémique. Depuis sa fondation, la Coalition a exploré diverses stratégies de lutte contre le racisme anti-asiatique, notamment la mobilisation des politiques publiques, le renforcement des capacités communautaires et la promotion du dialogue. Ces initiatives ont mis en lumière d'importantes divergences entre les contextes régionaux et les priorités des communautés, soulignant la nécessité de déployer des interventions plus ciblées et concertées.

Parmi les réalisations notables de la Coalition figurent la mise en place d'un réseau pancanadien reliant divers organismes asiatiques canadiens, l'établissement d'une tribune permanente de concertation et de soutien internes, ainsi que la conclusion récente d'un partenariat avec l'Université de la Colombie-Britannique intitulé *Asian Canadian Diversity and Diaspora : Building National Capacity for Racial Equity and Inclusion*. Dirigé par le *UBC Equity and Inclusion Office*, ce projet de 400 000 $ conjuguera l'accès à l'apprentissage numérique, la recherche partenariale et les dialogues régionaux au sein des zones urbaines, rurales et éloignées en vue de faire progresser l'équité raciale pour les communautés asiatiques canadiennes de l'ensemble du territoire.

Grâce à cette collaboration, la FCRR assure un leadership national continu dans l'avancement de la recherche, de la participation communautaire et de l'éducation du public concernant le racisme anti-asiatique, renforçant les capacités communautaires et maintenant l'élan dans ce domaine crucial.

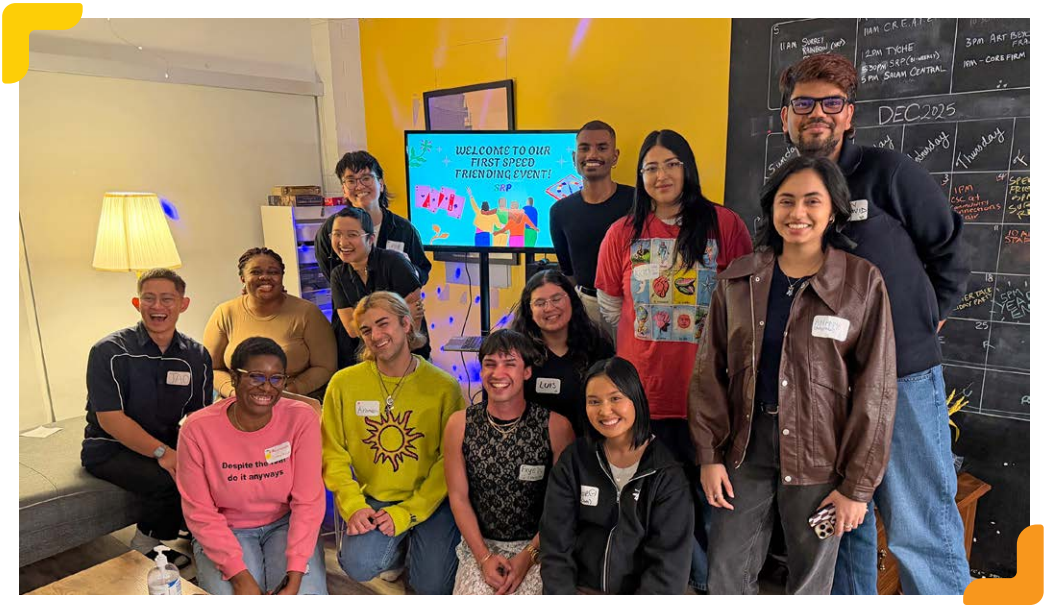


Réception communautaire au musée MacBride, juin 2025 à Whitehorse, Yukon. (Mention de source : Cathie Arbould)

Souligner les étapes importantes, façonner les politiques

Tout au long de l'exercice 2025–2026, la FCRR a commémoré 12 moments marquants du patrimoine et du souvenir afin de mener une réflexion sur le racisme, la discrimination et la haine. En se fondant sur l'expérience des communautés, sur des données fondamentales et sur ses initiatives, partenariats et collaborations, la FCRR a mis en relief les besoins en matière d'équité et les opportunités politiques permettant de les combler. Les déclarations issues de cette réflexion ont renforcé l'importance d'honorer notre histoire commune, tout en reflétant les besoins actuels et les réalités vécues des communautés, en favorisant les dialogues stratégiques à l'échelle locale et en mettant en valeur la gestion des nouvelles ressources pouvant combler les lacunes et réduire les inégalités persistantes de manière durable.

1. **Mois du patrimoine asiatique**
 Mai 2025
2. **Mois du patrimoine juif canadien**
 Mai 2025
3. **Mois national de l'histoire autochtone**
 Juin 2025
4. **Fête du Canada**
 Juillet 2025
5. **Journée de l'émancipation**
 Août 2025
6. **Anniversaire de l'Entente de redressement à l'égard des Canadiens d'origine japonaise**
 22 septembre 2025
7. **Journée nationale de la vérité et de la réconciliation**
 30 septembre 2025
8. **Mois canadien de l'histoire islamique**
 Octobre 2025
9. **Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste**
 27 janvier 2026
10. **Journée nationale de commémoration de l'attentat à la mosquée de Québec et d'action contre l'islamophobie**
 29 janvier 2026
11. **Mois de l'histoire des Noirs**
 Février 2026
12. **Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale**
 21 mars 2026



Événement social « Speed Friending » organisé par le Surrey Rainbow Project à Surrey, Colombie-Britannique.

Priorité stratégique nº 2
Capacité communautaire et mobilisation des connaissances

Résultat souhaité
Appuyer les organisations luttant contre le racisme pour bâtir une société inclusive.

But
Agir comme partenaire de confiance en renforçant la capacité des communautés à mener des actions de lutte contre le racisme.

Objectifs

- 2.1 Renforcer la capacité des communautés racialisées, des minorités religieuses et des peuples autochtones à mener leurs propres actions de lutte contre le racisme.
- 2.2 Mobiliser la recherche objective, indépendante et originale sur les expériences vécues des communautés touchées.
- 2.3 Créer des occasions de dialogue, d'apprentissage et de partage avec le grand public.



Conférence antiraciste pour les enseignants, organisée par Harmony Movement, février 2026 à Vaughan, Ontario. (Mention de source : Irene Dominguez)

Résultats 2025–2026

En 2025–2026, la FCRR a fait progresser la capacité communautaire et a permis une plus grande mobilisation des connaissances par l'apprentissage collaboratif, le partage de données probantes et le soutien des communautés lors de la mise en pratique des acquis, afin de susciter des actions concrètes et de renforcer leur impact à l'échelle locale et nationale. Qu'il se soit agi de fournir des ressources aux communautés afin qu'elles deviennent des vecteurs et des artisans de changement, de promouvoir l'innovation, de donner de la formation ou d'établir des collaborations intersectorielles afin de doter les communautés et les institutions des outils nécessaires pour combattre la haine, nous avons agi comme un catalyseur stratégique, comblant les lacunes en matière de connaissances et outillant les groupes pour mener et intensifier leurs initiatives antiracistes.

Dotation en ressources des communautés du Canada pour le renforcement de la capacité locale

Le Fonds national de lutte contre le racisme (FNLCR) permet aux communautés et aux groupes racialisés, issus de minorités religieuses ou autochtones, de se mobiliser, d'innover et de pérenniser des initiatives audacieuses de lutte contre le racisme. Cette mesure vise à accroître la capacité d'action et à mobiliser de nouvelles connaissances à l'échelle nationale. Depuis sa création en 2022, le Fonds a investi 14,8 millions de dollars auprès de plus de 700 organismes, soutenant ainsi des initiatives qui renforcent les réseaux, stimulent l'apprentissage et génèrent des progrès mesurables vers un avenir plus inclusif. Grâce à ses deux types de subventions, soit « Projets » et « Événements et initiatives jeunesse », le Fonds garantit l'octroi d'un soutien stratégique, flexible et adapté aux priorités des communautés.

Au cours de l'exercice 2025–2026, la FCRR a intensifié ses efforts en valorisant le leadership local, en accélérant l'action et en augmentant l'impact des solutions communautaires face au racisme systémique.

Cette année, la FCRR a financé :

- 130 initiatives dans le cadre de la subvention Événements et initiatives jeunesse (EIJ), pour un montant de 1 200 000 $
- 49 projets du FNLCR, pour un montant de 2 491 000 $

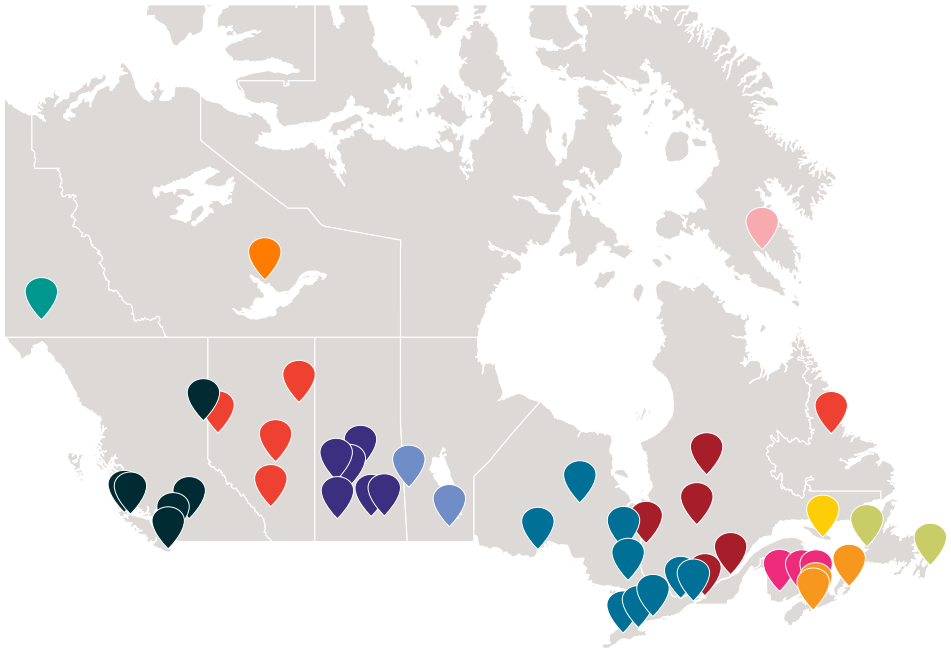
Pour les deux subventions du FNLCR, les demandes ont été beaucoup plus nombreuses que prévu, avec plus de 950 demandes reçues pour des Projets et 570 demandes reçues pour des Événements et initiatives jeunesse. En conséquence, 12 % des organisations qui ont fait une demande ont reçu un financement. Le financement total accordé représente seulement 4 % du montant total demandé (97 251 877 $).

Cette année, la FCRR a été en mesure de verser les fonds pour les deux subventions dans un délai de 14 semaines (de la date limite de dépôt à la notification de la décision de financement), respectant ainsi la norme de service établie à 16 semaines.

Croissance annuelle du financement du FNLCR

	Exercice 2024	Exercice 2025	Augmentation (%)
Nombre de bénéficiaires d'une subvention du FNLCR	166	179	7,83 %
Montant accordé via le FNLCR	3 185 355 $	3 691 000 $	15,87 %

Fonds national de lutte contre le racisme à travers le Canada : aperçu 2025–2026



- 55 Ontario
- 24 Colombie-Britannique
- 23 Québec
- 17 Alberta
- 11 Nouvelle-Écosse
- 11 Saskatchewan
- 8 Manitoba
- 8 Nouveau-Brunswick
- 7 Terre-Neuve-et-Labrador
- 5 Île-du-Prince-Édouard
- 4 Territoires du Nord-Ouest
- 4 Yukon
- 2 Nunavut

Production de savoirs et de récits partagés

Les projets financés par la FCRR ont diffusé des connaissances en générant des analyses et des documents qui ont valorisé la diversité, encouragé la prise de parole et mobilisé l'action.

82 %
des projets ont permis de créer de nouveaux documents

68 %
des projets ont amélioré des documents existants

96 %
des projets de parrainage ont permis de créer du matériel pédagogique

Types de produits développés :

- **Manuels/guides :** (guide de soins personnels pour les personnes autochtones, guides pour facilitateurs, guides pour participants)
- **Boîtes à outils :** (boîte à outils bilingue « Let's talk about it (Parlons-en) », boîte à outils de communication narrative)
- **Programmes :** (programme d'initiation à l'antiracisme, programme d'études pour l'animation de dialogue)
- **Rapports :** « South Asian Justice Report », rapport de recherche sur l'islamophobie, rapports d'évaluation)
- **Ressources numériques :** (sites web, fils d'actualités en ligne, bases de données, cartes)
- **Produits artistiques/culturels :** (livres de poésie, vidéos documentaires, fresques murales en réalité augmentée, jeux de société, matériels d'exposition)
- **Documents de formation :** (présentations PowerPoint, guides d'ateliers, outils pédagogiques)
- **Balados :** « Against the Tides of Racism » (contre les marées du racisme), 125 épisodes, CJN Interfaith, ICAJ
- **Rapports de recherche et sondages :** Sondage sur la diversité, « Caste Experiences » (expériences liées au système des castes), « Voices Unheard Report » (rapport « voix méconnues »)
- **Publications :** « Canadian Human Rights Champions » (Presses de l'Université de Toronto)
- **Films/documentaires :** festival « Pan Afrikan Film festival », « Reconciliation Through Art »

En bref – Récits d'impact du FNLCR

« Exploring wâhkôhtowin »
Un jeu de société qui donne une dimension personnelle à l'histoire

Le jeu de société « Exploring wâhkôhtowin » immerge les participants dans l'histoire autochtone, les relations découlant des traités et les répercussions durables de l'oppression systémique. Au cours de la partie, les joueurs font l'expérience concrète de la privation de ressources et de libertés, suscitant ainsi une profonde réponse émotionnelle. Les phases finales du jeu sont consacrées à la revitalisation culturelle et au lien avec le territoire, en soulignant la résilience des peuples autochtones. En centrant les voix et les systèmes de connaissances autochtones dans un format accessible et interactif, ce projet ouvre la voie à des dialogues approfondis sur le racisme, la réconciliation et la justice réparatrice — une partie à la fois.

SEREIN
Transformer l'accès à l'emploi

À Montréal-Nord, le projet SEREIN a déployé une approche holistique visant à faire progresser l'équité professionnelle et à lutter contre le racisme envers les personnes noires à l'échelle individuelle autant que systémique. En combinant le développement des compétences, le changement institutionnel et le dialogue communautaire, cette initiative a favorisé l'émergence de parcours d'insertion plus équitables sur le marché du travail. Le projet a ainsi permis de s'attaquer aux barrières systémiques auxquelles font face les communautés noires et les demandeurs d'asile, d'améliorer l'accès à l'emploi, de rendre les pratiques de recrutement plus inclusives et de déconstruire les stéréotypes persistants qui restreignent l'égalité des chances.

Réseau des Sanctuaires du Nouveau-Brunswick
Éliminer les obstacles

Le Réseau de sanctuaires du Nouveau-Brunswick s'emploie à optimiser l'accès aux services essentiels pour les personnes migrantes racialisées à statut précaire, en établissant des trajectoires sécurisées et fiables vers les soins, le logement et l'accompagnement. Par l'entremise d'outils pratiques et de programmes d'éducation populaire — à l'instar des initiatives portées par des figures de proue de la communauté noire dans le domaine de la santé, telles que Nell Toussaint et Kerian Burnett — l'organisme déconstruit les idées reçues imputant la crise du logement et du coût de la vie à l'immigration. Cette démarche permet d'atténuer le sentiment d'insécurité, de neutraliser les discours préjudiciables et de consolider l'inclusion sociale, tout en favorisant une évolution constructive des mentalités au sein de la population.

Equitas
Outils pour parler de racisme avec les jeunes

La trousse d'outils « Let's talk about it (Parlons-en) » d'Équitas a renforcé la capacité des intervenants jeunesse à avoir des discussions éclairées et constructives sur le racisme et la discrimination. Grâce à des outils pratiques comme l'approche « Calling in » (approche d'interpellation bienveillante) et des réponses fondées sur les droits de la personne, elle a accru la sensibilisation, la confiance et la responsabilité dans l'animation de dialogue. Les participants ont fait état de changements significatifs dans leur manière d'aborder les sujets difficiles, affichant une plus grande aisance face aux préjugés et à la création d'espaces inclusifs. Cette initiative a favorisé des échanges plus efficaces et respectueux avec les jeunes, tout en intégrant des pratiques plus réfléchies et axées sur l'équité au sein des organismes.

Renforcement des capacités de lutte contre la haine

Au cours de son premier exercice financier, le Centre de ressources d'information communautaire Combattre la haine de la FCRR a mobilisé la formation, les partenariats et les initiatives concertées afin d'accroître les capacités communautaires et de promouvoir l'application concrète des connaissances en matière de lutte contre la haine et la discrimination. C'est par la collaboration que le Centre traduit son mandat en impacts mesurables, en instaurant des mesures d'intervention coordonnées et intersectorielles qui permettent d'élargir sa portée, de mobiliser l'expertise et de combler les lacunes systémiques qui privent trop souvent les communautés de soutien. Comme la haine dépasse les frontières administratives et les secteurs d'activité, l'efficacité du Centre repose sur la mobilisation d'un réseau national de chercheurs, de juristes, d'organismes communautaires et d'administrations municipales, chacun de nous étendant notre action auprès des communautés et des populations qu'une organisation unique ne saurait desservir de façon autonome.

Cette année, le Centre a collaboré avec 10 partenaires importants issus du milieu de la recherche, de cliniques juridiques, de coalitions communautaires et de municipalités d'un bout à l'autre du Canada.





À gauche : Mois du patrimoine islamique – Créer des espaces inclusifs : les répercussions de l'islamophobie sur les musulmans en situation de handicap, octobre 2025 à Mississauga, Ontario. (Mention de source : Mahdi Nanji)
À droite : « PhotoVoice » organisée par YECO Canada, mars 2026 à Ottawa, Ontario.

Partenaire et Événement/projet	Résultats clés
Canadian Anti-Hate Network *Campagne de sensibilisation et d'action contre la haine*	Cette campagne a sensibilisé davantage le public à la lutte contre la haine en mobilisant les résultats des recherches axées sur l'expérience vécue en tant qu'outils pédagogiques pratiques pour le public (PS 2.2); en offrant des possibilités d'apprentissage accrues au grand public en favorisant une utilisation durable des ressources de lutte contre la haine (PS 2.3); en attirant l'attention sur la haine et la discrimination en rendant les outils de prévention plus accessibles aux Canadiens (PS 1.3).
Centre on Hate, Bias & Extremism *Rapport sur le contexte de la haine et rassemblements*	Ce rapport et ces rassemblements ont renforcé l'écosystème des connaissances sur la lutte contre la haine au Canada : en mobilisant la recherche et l'analyse indépendantes en associant l'expertise universitaire au vécu des communautés touchées par la haine (PS 2.2); en créant des occasions de dialogue et d'apprentissage entre les intervenants du milieu de la recherche, les praticiens, les institutions et les intervenants communautaires (PS 2.3); en se penchant sur les crimes motivés par la haine, la radicalisation des jeunes, la haine en ligne et la discrimination systémique (PS 1.3).
Région de Durham *Coalition et conférence contre la haine*	Ces initiatives ont solidifié l'infrastructure régionale de lutte contre la haine : en renforçant la capacité communautaire et en soutenant une coalition de plus de 65 membres afin de pérenniser les initiatives locales de lutte contre la haine (PS 2.1); créant des occasions d'apprentissage pour le public par la diffusion de matériel de sensibilisation, la production de capsules vidéo de campagne et la promotion du dialogue intersectoriel (PS 2.3); en éliminant des obstacles et en se rapprochant des communautés par la mise en place de passerelles permettant de soumettre des recommandations émanant de la communauté aux décideurs municipaux (PS 1.1).
StopHate Alberta *Recherche en santé mentale sur les impacts de la haine*	Ce travail a produit des données probantes de pointe, ancrées dans le milieu communautaire, relatives aux répercussions de la haine : en mobilisant la recherche originale fondée sur le vécu factuel en documentant les incidences de la haine sur la santé mentale (PS 2.2); en renforçant la capacité partenariale des communautés par le soutien de projets locaux de recherche de confiance, menés de concert avec les populations touchées (PS 2.1); en produisant des données probantes utiles aux prises de décision afin d'éclairer les interventions en matière de santé, de justice, d'aide aux victimes et de politiques publiques (PS 1.2).
Organization on the Prevention of Violence *Formation et soutien aux victimes*	Cette initiative a renforcé les capacités d'intervention de première ligne en matière de lutte contre la haine : en renforçant la capacité des communautés en leur offrant de la formation par l'entremise des réseaux locaux et des relations de confiance établies par l'OPV en Alberta (PS 2.1); en créant des occasions d'apprentissage mutuel entre les intervenants communautaires et le personnel des forces de l'ordre (PS 2.3); en centrant les efforts sur les incidents à caractère haineux tout en renforçant la sensibilisation des intervenants de première ligne au soutien à donner aux victimes et à la coordination des interventions (PS 1.3).
World Sikh Organization *Projet national de lutte contre la haine envers les personnes sikhs*	Le projet a fait progresser la recherche de pointe menée par la communauté et sensibilisation accrue aux politiques nationales : en renforçant la capacité d'une communauté touchée à mener, à l'échelle nationale, des travaux de recherche et de plaidoyer contre la haine (PS 2.1); en valorisant la recherche dirigée par la communauté et ancrée dans le vécu de ses membres pour constituer à l'échelle nationale une base de données probantes et crédibles (PS 2.2); en éliminant les obstacles pour bâtir des ponts en veillant à ce que les réalités vécues par la communauté sikhe soient prises en compte dans les dialogues nationaux de lutte contre la haine (PS 1.1).

Partenaire et Événement/projet	Résultats clés
Clinique juridique Saint-Michel *Boîte à outils sur le profilage racial et la haine en ligne*	L'outil a répondu à une disparité régionale en matière d'accès à la justice : en renforçant les capacités communautaires en dotant les populations touchées et les organismes de première ligne d'outils pratiques de littératie juridique (PS 2.1); en favorisant l'éducation juridique du public par le développement d'une boîte à outils propre au contexte québécois et conçue pour être utilisée par les communautés (PS 2.3); en accordant une attention prioritaire au profilage racial et à la haine en ligne, des enjeux cruciaux pour la confiance du public et la responsabilité institutionnelle (PS 1.3).
Service des poursuites pénale de la C.-B. *Formation pour les procureurs spécialisés en crimes motivés par la haine*	La formation a renforcé de la coordination au sein du secteur de la justice : en mobilisant les connaissances issues de l'expérience communautaire pour sensibiliser les procureurs aux réalités vécues par les victimes et les communautés touchées (PS 2.2); en accordant une attention accrue aux crimes motivés par la haine et aux interventions du système judiciaire par le déploiement d'un forum national de formation spécialisée (PS 1.3); en consolidant les réseaux de la FCRR au sein des institutions judiciaires en appuyant la création d'un réseau national de procureurs (PS 3.2).
Mégasemaine de Sécurité publique Canada *Parrainage et Engagement à l'échelle nationale*	Le travail de lutte contre la haine a été positionné au sein de l'écosystème de la sécurité publique du Canada : en créant des occasions d'apprentissage et de concertation entre le gouvernement, les forces de l'ordre, le milieu de la recherche et les organismes communautaires (PS 2.3); en mettant l'accent sur la lutte contre la haine en tant qu'impératif de sécurité publique et de coordination institutionnelle (PS 1.3); en renforçant les réseaux de la FCRR au sein du gouvernement et des institutions de sécurité publique (PS 3.2).

** Étant donné que le Centre en est à sa première année d'existence, nous prévoyons d'autres répercussions sur les comportements au cours des prochaines années de référence. Ces répercussions pourraient nécessiter une analyse plus approfondie.*



Conférence « Together Against Hate Durham », novembre 2025 à Durham, Ontario.

Renforcer les capacités des communautés et des institutions pour optimiser la lutte contre la haine au Canada

En jumelant des ateliers de sensibilisation communautaire et de formations policières intensives fondées sur des scénarios pratiques, le Centre a développé, au cours de la période 2025–2026, un modèle bidirectionnel visant à faire progresser l'action coordonnée contre les crimes haineux. Nous avons élargi et fait évoluer notre programme d'ateliers Bâtir des ponts, dont l'objectif est d'améliorer le signalement des crimes motivés par la haine, d'offrir des outils pratiques et d'accroître l'accès aux ressources susceptibles d'orienter des réformes politiques systémiques à long terme. Conçus à l'intention des forces de l'ordre, des membres des communautés et des praticiens de première ligne, ces ateliers proposent des lignes directrices claires, des données fiables et une voie vers des interventions plus efficaces et concertées face aux manifestations de haine à l'échelle pancanadienne. Au cours de l'exercice 2025–2026, le Centre a offert 18 ateliers Bâtir des ponts, atteignant ainsi 2 319 participants d'un océan à l'autre.

Parallèlement, nous avons procédé au lancement d'un programme de formation novateur : Combattre la haine pour des communautés plus sûres : formation immersive pour les services de police. En qualité de premier point de contact à la suite d'un crime ou d'un incident haineux, la nature de l'intervention policière s'avère déterminante quant au sentiment de protection ou d'abandon éprouvé par les communautés. Cette formation ciblée donne aux policiers, au personnel de répartition, aux services de soutien aux victimes et aux autres effectifs les compétences requises pour intervenir avec efficacité en cas d'incidents à caractère haineux. Elle renforce également les capacités internes et consolide la confiance du public.

Ajusté selon le niveau de préparation de chaque corps policier, ce programme soutient l'ensemble des démarches, depuis l'établissement d'unités spécialisées dans les crimes haineux jusqu'à la formation de coordonnateurs, donnant l'assurance de services de police pleinement outillés pour protéger et soutenir les populations.

Les sessions pilotes de cette formation immersive, menées en Ontario et dans les provinces de l'Atlantique, ont permis de former 630 policiers de première ligne, répartiteurs et membres du personnel civil.

98,71 %

des répondants ont attesté que cette formation avait approfondi leur compréhension des crimes haineux et optimisé leur capacité à les distinguer des incidents haineux

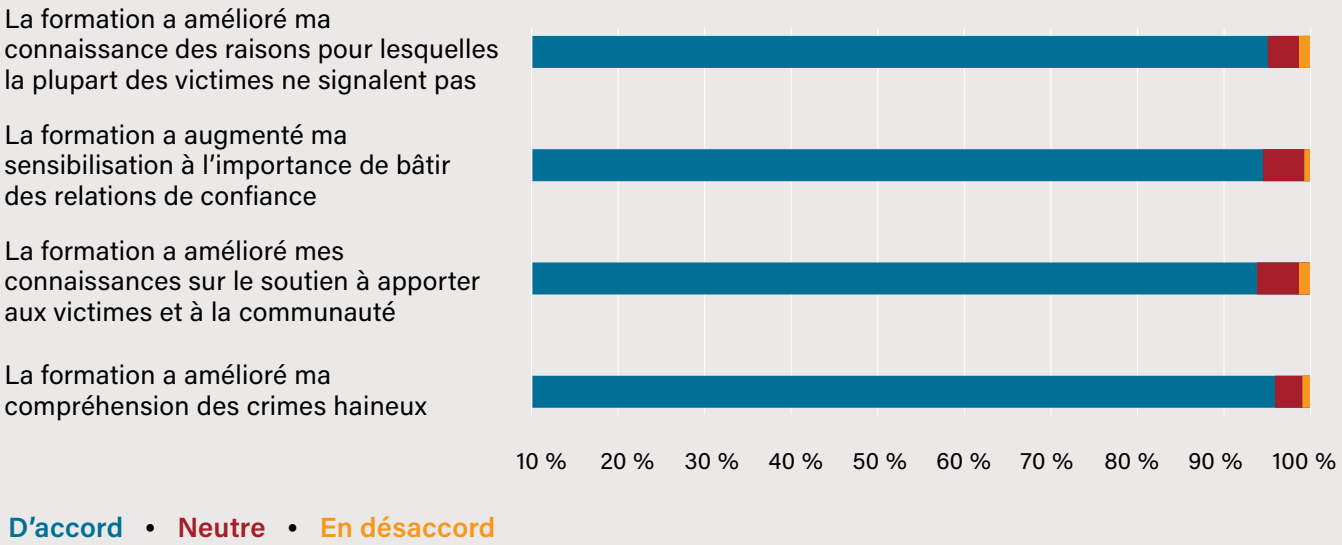


Document de formation pour les ateliers Bâtir des ponts de la FCRR

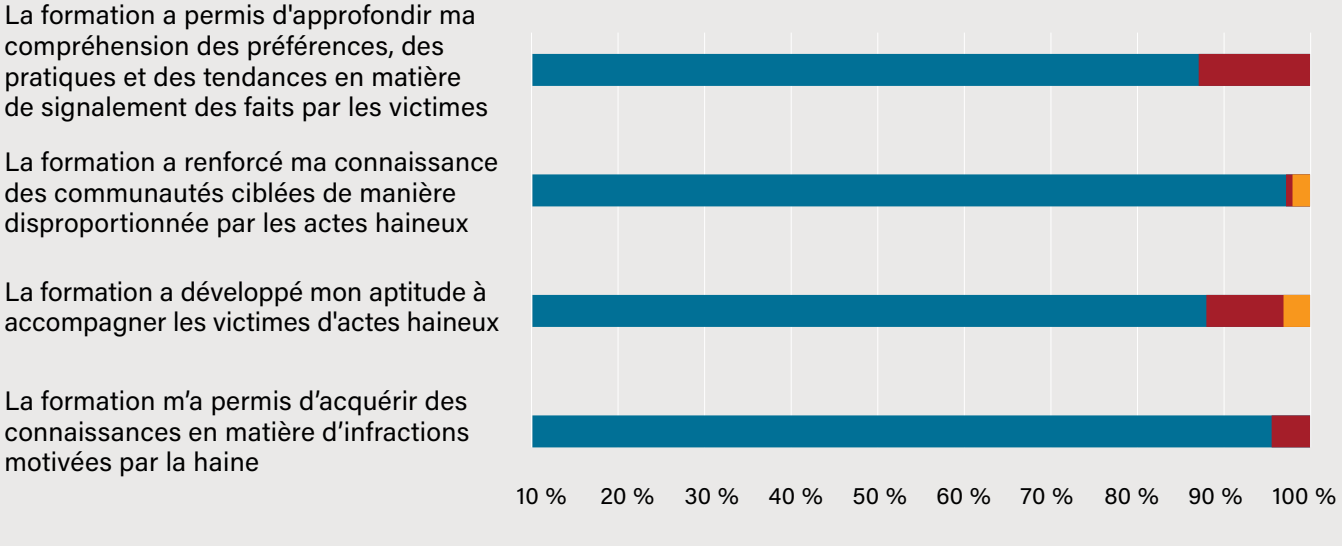
Ateliers Bâtir des ponts et programmes de formation immersive

- Collaboration avec 37 services policiers
- 4 000 documents de formation distribués à travers le Canada

Réponses des participants à la formation policière immersive (n=207)



Réponses des participants aux ateliers Bâtir des ponts (n=108)



Témoignages :

« La formation aux crimes haineux dispensée par la Fondation canadienne des relations raciales s'est révélée exceptionnelle. Le Centre a offert un soutien remarquable tout au long du processus de planification, en répondant avec diligence aux demandes et en fournissant l'ensemble du matériel requis. M. Craig Upshaw, enquêteur retraité spécialisé dans les crimes haineux, a dispensé une formation immersive des plus percutantes et mobilisatrices à l'intention de nos policiers et de notre personnel. Ses conseils nous ont guidés dans la désignation d'un coordonnateur des crimes haineux ainsi que dans l'élaboration d'une politique d'intervention globale. Nous exprimons notre profonde gratitude pour cette précieuse occasion d'apprentissage ainsi que pour le solide partenariat qui a permis sa concrétisation. »

—Inspectrice Anika Becker, Force de police régionale de Kennebecasis (Nouveau-Brunswick)



Programme de stages : former les dirigeants de demain

Les stages constituent de puissants leviers pour le renforcement des capacités communautaires. Ils offrent aux dirigeants émergents l'accès à de nouvelles compétences, ainsi qu'à des réseaux et à des ressources d'importance. Ils leur permettent ainsi d'agir comme moteurs d'une croissance sociale et civique à long terme au sein de leurs communautés. En investissant dans les personnes, ces programmes transforment l'expérience vécue en un impact durable. En 2025-2026, la FCRR a optimisé ses programmes de stages en élargissant et en consolidant leur conception, leur exécution et leur portée.

Les villes canadiennes : voix dynamiques, avenirs partagés

Le Programme de stages civiques de la FCRR offre à la prochaine génération de dirigeants communautaires et de fonctionnaires du Canada une expérience pratique inestimable en matière de gouvernance municipale. Cette année, le programme a renforcé les capacités des communautés en proposant des stages rémunérés à des jeunes racialisés au sein de municipalités, leur offrant un mentorat et une expérience concrète en gouvernance, en analyse de politiques et en leadership civique.





Ci-dessus et en haut à droite : Présentation de fin de session du Programme de stages civiques pour les jeunes, juillet 2025 à Edmonton, Alberta.

Grâce à ses cohortes de 2025 dans les villes de Saskatoon et d'Edmonton, le programme a mobilisé des connaissances pratiques afin d'aider ces leaders émergents à acquérir les compétences, la confiance et les réseaux nécessaires pour participer de manière significative à la prise de décisions municipales. En remédiant à la sous-représentation systémique des communautés racialisées au sein du gouvernement et en soutenant la jeunesse en tant que relève civique, ces stages ont renforcé les liens entre les municipalités et les diverses communautés, tout en favorisant le développement d'un bassin de futurs fonctionnaires plus inclusif.

Enrichir les récits canadiens par la diversité des voix

Le programme de stages pour les médias de la FCRR subventionne des projets annuels au sein des salles de presse, des sociétés de production ainsi que des organisations et institutions médiatiques canadiennes. Cette année, le programme de stages pour les médias a amorcé le processus d'accompagnement de sa deuxième cohorte au sein des médias en renforçant la capacité des stagiaires à traiter les enjeux de racisme et d'équité au Canada.

À l'automne 2025, la FCRR a remobilisé et élargi le comité consultatif du programme en réunissant cinq membres dotés d'une fine expertise sectorielle et d'une expérience approfondie des salles de presse, des sociétés de production et des médias canadiens. Le comité a joué un rôle déterminant lors de l'examen des lignes directrices du programme, des conditions d'admissibilité, des critères d'évaluation et des dossiers de candidature. Ses membres ont également évalué les propositions de projets au regard des critères du Programme de stages pour les médias, veillant à ce que le programme continue de promouvoir des initiatives journalistiques rigoureuses qui sensibilisent le public et donnent plus d'écho aux voix sous-représentées.

Programme de stages pour les médias 2025–2026

Montréal, Qc

- Nouvelles d'Ici

Toronto, Ont.

- Future of Good
- Investigative Journalism Foundation of Canada (IJF)
- The Green Line

Winnipeg, Man.

- U Multicultural Inc.

Victoria, C.-B.

- The Narwhal (national)

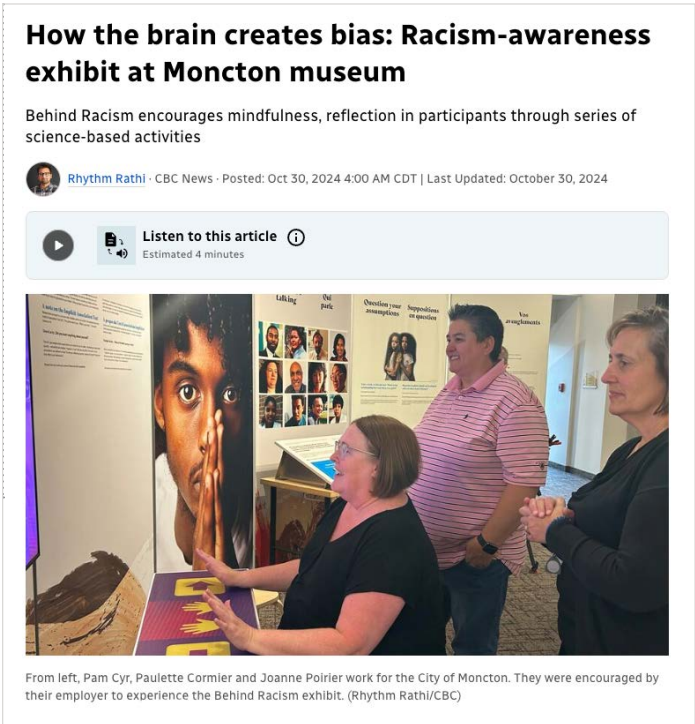
Vancouver, C.-B.

- IndigiNews/Tapwewin Media

Éveiller les esprits, remettre en question les suppositions

Axée sur l'analyse des biais individuels, du racisme systémique et des mécanismes psychologiques sous-jacents aux préjugés, l'exposition itinérante de la FCRR, intitulée Derrière le racisme : remettre en question notre façon de penser, s'est achevée en septembre 2025. Cette clôture fait suite à un déploiement fructueux de sept années à travers le Canada. Le projet visait à approfondir la compréhension publique des processus cognitifs et des fondements scientifiques liés aux préjugés. Sa dernière étape s'est déroulée au Galt Museum & Archives, en Alberta, où elle a été présentée de mars à septembre 2025 et accueilli 3 901 visiteurs.

La clôture de cette exposition marque le terme d'une initiative d'envergure nationale ayant suscité des débats essentiels sur le racisme, les biais et l'inclusion auprès de différents publics. Au total, l'événement aura mobilisé plus de 200 000 visiteurs répartis dans neuf municipalités et six provinces.



How the brain creates bias: Racism-awareness exhibit at Moncton museum

Behind Racism encourages mindfulness, reflection in participants through series of science-based activities

Rhythm Rathi · CBC News · Posted: Oct 30, 2024 4:00 AM CDT | Last Updated: October 30, 2024

Listen to this article
Estimated 4 minutes

From left, Pam Cyr, Paulette Cormier and Joanne Poirier work for the City of Moncton. They were encouraged by their employer to experience the Behind Racism exhibit. (Rhythm Rathi/CBC)

La couverture médiatique nationale a mis en lumière l'impact de l'exposition « Behind Racism: Challenging the Way We Think », contribuant ainsi à alimenter les débats sur les préjugés, le racisme et l'engagement communautaire à travers le Canada.

« L'exposition s'est révélée particulièrement enrichissante, amorçant une réflexion profonde dont l'impact s'est prolongé bien au-delà de la visite. »

« La trousse d'outils pour la réconciliation destinée aux dirigeants d'entreprise s'est avérée particulièrement pertinente. »

« L'exposition, d'une grande rigueur conceptuelle, offrait de précieuses opportunités d'apprentissage pratique. Notre équipe étant composée de près de la moitié de personnes issues de l'immigration, les témoignages d'expériences vécues ont revêtu une importance singulière, abordant des sujets qui n'auraient probablement pas été soulevés dans un autre contexte. »

—Visiteurs de l'exposition « Derrière le racisme »

Priorité stratégique nº 3
Une organisation moderne et efficace

Résultat souhaité
Disposer d'une capacité durable à long terme qui permet à la FCRR de continuer à être un partenaire solide pour susciter des changements significatifs.

But
La FCRR est une organisation bien gouvernée et financièrement saine qui soutient le bien-être du personnel et obtient des résultats durables à long terme.

Objectifs

- 3.1 Accroître le fonds de dotation et mobiliser le soutien du secteur privé par le biais de partenariats et de collectes de fonds.
- 3.2 Renforcer nos réseaux au sein des gouvernements et des institutions.
- 3.3 Obtenir un financement gouvernemental permanent et bâtir une organisation solide et durable.
- 3.4 Accroître notre présence régionale et numérique.



L'événement « Les journées brésiliennes » organisé par la Maison de l'Amitié de Montréal, septembre 2025 à Montréal, Québec. (Mention de source : Inaa Photo)

Résultats 2025–2026

Maximiser l'impact grâce à une croissance efficace

Au cours de l'année écoulée, la FCRR s'est développée de manière stratégique afin de renforcer l'alignement avec son mandat et d'amplifier son impact. Nous avons procédé au recrutement et à l'intégration de 21 nouveaux membres d'équipe, y compris à des postes de direction, dans le but de soutenir une croissance ciblée et le renouvellement de l'organisation. De plus, nous avons normalisé nos processus de dotation et d'accueil, tout en améliorant la cohérence, l'efficience et la cohésion opérationnelle globale par le biais d'initiatives d'apprentissage adaptées à notre personnel.

Parallèlement, nous avons pris des mesures concrètes pour consolider les compétences et la capacité de nos employés. Nous avons investi dans des programmes de formation et des possibilités de perfectionnement professionnel à fort impact pour soutenir le rendement du personnel et la réalisation de notre mandat organisationnel. Ces efforts conjugués ont permis de façonner un effectif plus qualifié, responsable et prêt pour l'avenir.

Cette année, nos investissements ont ciblé les domaines suivants : le leadership, la stratégie et l'efficacité organisationnelle; la gouvernance, l'éthique et la responsabilisation; ainsi que la lutte contre le racisme, la justice et la scène fédérale.

Thème	Nombre de formations
Leadership, stratégie et efficacité organisationnelle	7
Gouvernance, éthique et responsabilisation	4
Discussions ciblées sur l'antiracisme, la justice et le contexte fédéral	6



Célébration Kwanzaa Jaku Konbit, décembre 2025 à Ottawa, Ontario.

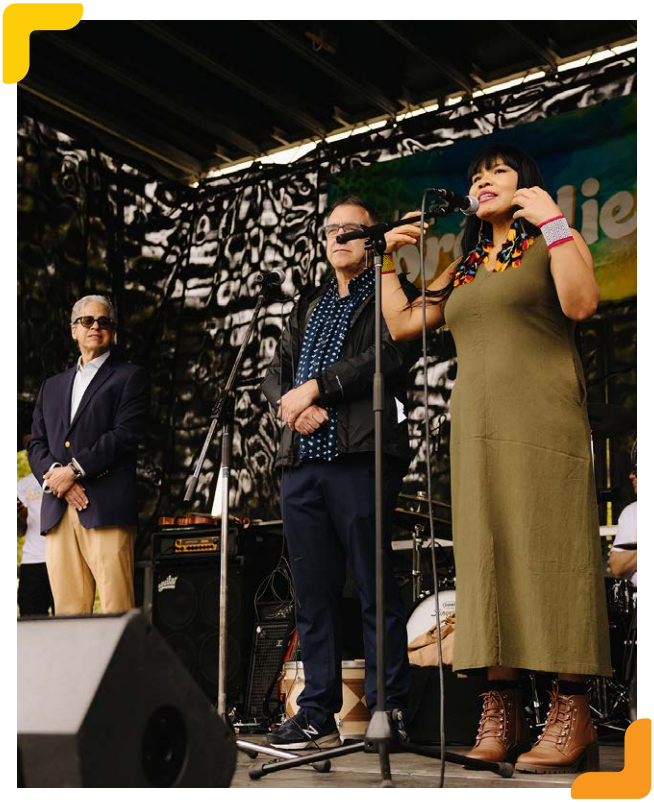
En ce qui concerne la mesure des progrès, nous avons fait avancer nos travaux sur le Cadre de mesure du rendement en établissant des indicateurs, des systèmes et des processus clés pour soutenir la collecte systématique de données et encourager une réflexion continue. Au cours de l'année écoulée, nous avons établi ce cadre et développé une base de données décisionnelles que nous continuons à peaufiner afin d'améliorer la saisie des données et la convivialité. Bien qu'une mise en place complète soit prévue pour 2026–2027, ces améliorations nous permettront d'exploiter la nouvelle base de données au cours de l'année à venir, ce qui permettra un suivi des rapports et un ajustement des résultats si nécessaire.

Dans le cadre de mesure du rendement d'une société d'État fédérale, l'impact sociétal à long terme ne peut être perçu à partir de données à court terme, car le changement systémique nécessite souvent des années ou des décennies pour se manifester. Dans le contexte de la FCRR, l'objectif ultime d'une société exempte de racisme systémique et de haine est un objectif multigénérationnel qui ne peut être mesuré uniquement par des données à court terme.

Par conséquent, le cadre de mesure du rendement de la FCRR s'appuie sur une progression logique et suit les extrants (activités et produits immédiats), tels que la prestation de formations de lutte contre le racisme aux forces de l'ordre ou le financement de subventions communautaires, en tant que signes mesurables de progrès immédiats. Ceux-ci mènent à des résultats (changements intermédiaires de comportement ou de conditions), comme une sensibilisation accrue du public aux causes du racisme et une capacité communautaire renforcée pour contester les politiques discriminatoires.

En surveillant ces indicateurs, la Fondation démontre qu'elle parvient à transformer les attitudes et les systèmes sous-jacents nécessaires pour stimuler le changement transformateur à long terme prescrit par la *Loi sur la FCRR*.

En tant que société d'État fédérale, nous respectons également une série d'obligations de rapport législatives qui renforcent la transparence, la responsabilisation et les valeurs du secteur public. Au cours de l'année écoulée, nous avons produit quatre rapports importants tout en renforçant les capacités de la main-d'œuvre et les systèmes d'embauche modernes requis pour les soutenir. Ce travail garantit que notre organisme demeure conforme, reflète l'image du public que nous servons, et est doté de pratiques efficaces et adaptées à ses besoins en matière de personnel.



L'événement « Les journées brésiliennes » organisé par la Maison de l'Amitié de Montréal, septembre 2025 à Montréal, Québec. (Mention de source : Inaa Photo)

Source des besoins	Élément à signaler
Loi sur l'accès à l'information	Demandes individuelles d'AIPRP
Loi sur le Parlement du Canada	Questions parlementaires
Politique du SCT sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements	Divulgation proactive des frais de voyage et d'accueil
Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles (LPFD)	Rapport annuel
Loi sur l'équité salariale	Le programme d'équité salariale doit être affiché et soumis à la Commission en 2026; un examen et des mises à jour sont requis au moins tous les 5 ans.
Loi sur la FCRR / Loi sur la gestion des finances publiques (LGFP)	Rapport annuel; états financiers vérifiés
Loi sur la FCRR / Loi sur la gestion des finances publiques (LGFP)	Rapports financiers trimestriels (non audités) pour chacun des trois premiers trimestres
Loi sur le multiculturalisme canadien	Rapport sur l'application de la Loi canadienne sur le multiculturalisme
Stratégie canadienne de lutte contre le racisme	Questionnaire sur la mise en œuvre de la stratégie canadienne de lutte contre le racisme
Agence du revenu du Canada	Déclaration de renseignements des organismes de bienfaisance enregistrés
Agence du revenu du Canada	Remboursement de la TPS/TVH pour les organismes de services publics
Loi canadienne sur l'accessibilité	Rapport d'étape annuel sur l'accessibilité
Taxe foncière de la Ville de Toronto	Remboursement de la taxe foncière pour les organismes de bienfaisance
Loi canadienne sur l'accessibilité	Plan d'accessibilité (aux trois ans)
Loi sur les langues autochtones	Rapport annuel
Conseil du Trésor	Rapport sur les résultats et la situation financière des sociétés d'État
Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement	Rapport annuel
Loi sur la protection de la divulgation des fonctionnaires (PSDPA)	Rapport annuel
Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles (LPFD)	Avis au personnel
Loi sur les langues officielles	Rapport annuel
Conseil du Trésor et BVG	Lettre de représentation pour les comptes publics
Loi sur l'accès à l'information	Rapport annuel et statistique
Loi sur la protection des renseignements personnels	Rapport annuel et statistique
Directive sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements	Divulgation proactive des frais de voyages et d'accueil

En vertu de la *Loi canadienne sur l'accessibilité*, les organisations sous réglementation fédérale sont également tenues d'élaborer et de publier un plan d'accessibilité triennal exposant les mesures prises pour éliminer et prévenir les obstacles.

En 2025, nous avons publié notre Plan d'accessibilité 2026–2028, lequel soutient les progrès continus vers des services, des pratiques et des espaces plus inclusifs, tout en réaffirmant notre engagement permanent à l'égard de l'accès équitable pour tous. En définissant des actions et des échéanciers précis, ce plan oriente nos efforts actuels et pave la voie à une inclusion plus profonde et plus significative à l'avenir, renforçant ainsi nos modes de fonctionnement, nos relations avec les parties prenantes et la réalisation de notre mission, au bénéfice de l'ensemble de la collectivité.

Renforcement de notre présence numérique et médiatique

En 2025–2026, la FCRR a continué de développer, de consolider et d'adapter son infrastructure numérique, élargissant de manière stratégique la portée de son public sur de multiples plateformes numériques, notamment par une diffusion radiophonique réussie dans le Nord canadien. Nous avons accru le bassin d'abonnés à notre infolettre Mailchimp et consolidé notre présence sur LinkedIn, améliorant notre capacité à communiquer des mises à jour, des analyses et des ressources opportunes avec les communautés et nos partenaires à l'échelle nationale. Parallèlement, nous avons amorcé une transition de nos communications vers le contenu vidéo, ce qui s'est traduit par le déploiement d'une stratégie ciblée sur YouTube, constatant que notre public privilégie une narration visuelle et accessible.

Ces améliorations témoignent d'une démarche d'engagement numérique plus fluide et dictée par les données. Elles privilégient la crédibilité plutôt que la viralité, en favorisant des communications authentiques et fiables qui établissent des relations durables avec nos publics prioritaires. Cette orientation permet de mieux soutenir la mobilisation des connaissances, de resserrer les liens communautaires et de garantir la visibilité, la pertinence et l'incidence de nos travaux au sein d'un paysage médiatique en constante mutation.



Sommet Dynastie au printemps 2025, à Montréal, Québec.

La FCRR en ligne

Canal	Résultat
LinkedIn	Rayonnement accru auprès des professionnels et des institutions, consolidant un réseau de partenaires engagés en quête de visions et de savoirs sectoriels.
Instagram	Une portée élargie auprès d'un public communautaire plus jeune et sensible au visuel, renforçant la notoriété et le lien grâce à un contenu accessible et narratif qui résonne avec la communauté et les voix émergentes.
Facebook	Un rayonnement durable et en légère croissance au sein de la communauté, pour rester visible et connecté auprès de toutes les générations et de tous les territoires.
Bulletins d'information	Maintien et développement d'une communication directe et cohérente avec un public d'abonnés engagés, désireux d'approfondir leur implication dans les travaux de la FCRR, renforçant ainsi la confiance et l'engagement continu.
Médias	A accru la visibilité de l'organisation par des retombées de presse organiques, propulsant ses messages clés à l'échelle nationale.



L'Association canadienne philippine du Yukon lors de la réception communautaire de la FCRR au musée MacBride, en juin 2025 à Whitehorse, Yukon. (Mention de source : Cathie Arbould).

L'équipe de la FCRR

2025–2026 (au 31 mars 2026)

Aamir Ahmed
Directeur des finances et de l'administration

Uswah Ahsan
Directrice des programmes et de la sensibilisation

Sarin Aman
Coordonnatrice régionale (Ontario)

Martin Aquino
Adjoint administratif

Ramy Barhouche
Responsable des programmes (Québec)

Alberta Bockarie
Agente des services corporatifs

Joanna Bukiejko
Directrice des ressources humaines et de la culture

Khushi Dalal
Adjointe financière

Saswati Deb
Cheffe de cabinet et directrice générale associée

Simi Deol
Coordonnatrice régionale (Prairies et Nunavut)

Sara Eldabaa
Responsable des communications

Ope Famoroti
Responsable des ressources humaines et de la culture

Maria Garcia
Responsable des communications

Kevin Harrison
Coordonnateur régional (Atlantique)

Mohammed Hashim
Président-directeur général

Robin Liu Hopson
Responsable des politiques publiques

Nilofer Idriskhan
Adjointe executive

Dona Ann Jayasuriya
Adjointe financière

Almeera Khalid
Responsable des politiques publiques

Jamal Koulmiye Boyce
Responsable des programmes

Kritika Kuppuswami
Secrétaire corporative

Olivier Lopez
Directeur associé des ressources humaines et de la culture

Jessie Macaulay
Directrice du bureau exécutif et de l'administration

Laila Malik
Directrice des communications et du marketing

Iman Mohamed
Directrice du Centre de ressources d'information communautaire Combattre la haine

Harman Mogusu
Adjoint administratif

Meg Mochizuki
Adjointe exécutive

Léandre Nawej
Responsable des partenariats

Daniel Panneton
Responsable de la collaboration et des relations

Suvaka Priyatharsan
Responsable des programmes

Sharon Pun
Responsable des partenariats

Maja Saletto
Directrice des investissements communautaires

Rodney Small
Coordonnateur régional (Atlantique)

Zehra Talib
Directrice associée des programmes et de la sensibilisation

Elias Tiamiyu
Agent administratif principal

Andréa Viens
Responsable des communications

Analyse de l’état de la gestion financière 2025-2026

Analyse de l’état de la gestion financière

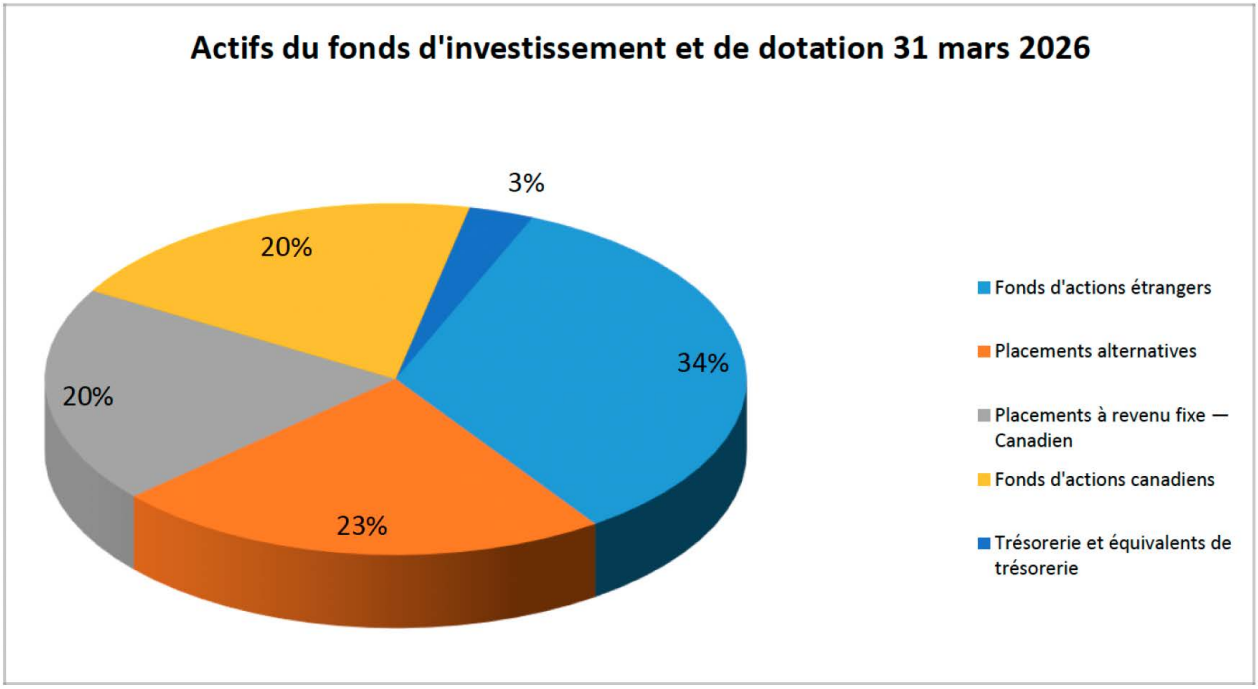
	31 mars 2026	31 mars 2025	Variations	
	$	$	$	%
Actif				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 500 172	3 601 307	(101 135)	(3)
Placements et actifs du fonds de dotation	34 916 971	31 442 970	3 474 001	11
Charges payées d’avance et créances	304 606	538 686	(234 080)	(43)
Immobilisations	78 483	62 263	16 220	26
Total de l’actif	**38 800 232**	**35 645 226**	**3 155 006**	**9**
Passif et actif net				
Créditeurs et charges à payer	700 016	224 873	475 143	211
Salaires à payer	45 452	39 726	5 726	14
Crédits reportés	954 980	4 379 177	(3 424 197)	(78)
Actif net	37 099 784	31 001 450	6 098 334	20
Total du passif et de l’actif net	**38 800 232**	**35 645 226**	**3 155 006**	9

Actif

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent d’un solde de 57 $ dans le compte d’investissement en espèces détenu par le gestionnaire du fonds d’investissement de la FCRR, de 115 $ dans le compte bancaire et de 3 500 000 $ dans le compte de certificats de placement garanti encaissables au 31 mars 2026.

Placements et actifs du fonds de dotation ont augmenté de 11 % ou 3 474 001 $ (2025 – 11 % ou 3 122 787 $) par rapport à la valeur au 31 mars 2025. L'augmentation est principalement attribuable à une hausse de la valeur marchande des actifs du fonds d'investissement et du fonds de dotation et aux dividendes non monétaires reçus. Il n'y a pas eu de retrait en espèces du compte d'investissement cette année (2025 - aucun).

Analyse de l’état de la gestion financière (suite)



Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026, le portefeuille combiné a enregistré un rendement de 11,61 %, soit un gain de 3 486 332 $ (2025 – 11,16 % ou un gain de 3 109 987 $) après déduction de tous les frais et impôts. Le taux de rendement excluant les gains de réévaluation (non réalisées) est de 7,36 % ou un gain de 2 209 665 $ (2025 – un gain de 5,10 % ou de 1 421 288 $).

Les charges payées d’avance et les créances ont diminué de 234 080 $ par rapport au 31 mars 2025. Cette diminution est principalement due à une baisse des charges payées d’avance de 228 349 $.

Les immobilisations ont augmenté de 16 220 $ par rapport au 31 mars 2025. L'augmentation est due à l'ajout d'équipement informatique de 43 537 $ et de 13 325 $ en matériel de bureau pour l’exercice, réduit par l'amortissement de tous les actifs de 40 541 $.

Passif

Les comptes créditeurs et les charges à payer ont augmenté de 475 143 $ par rapport au 31 mars 2025. L’augmentation est principalement due à une augmentation des créances fournisseurs.

Les crédits reportés de 954 980 $ sont constitués de la portion reportée des crédits de 2024-2025 de 4 379 177 $ moins le montant constaté pour les charges de programmes de 3 424 19 $.

L'actif net a augmenté de 20% ou de 6 098 334 $ pour l'exercice terminé le 31 mars 2026, comparativement au 31 mars 2025, principalement en raison d'un gain de réévaluation (non réalisé) de $1 276 666 $ provenant des actifs du Fonds d'investissement et de dotation, et des gains provenant du résultat net des opérations de 4 821 668 $ au cours de l'exercice.

Analyse de l’état des opérations

Produits d’exploitation	31 mars 2026	31 mars 2025	Variations	
	$	$	$	%
Crédits parlementaires	15 424 197	9 995 966	5 428 231	54
Parrainages, dons et apports, honoraires et produits divers	19 115	88 885	(69 770)	(78)
Total des revenus	**15 443 312**	**10 084 851**	**5 358 461**	**53**
Revenu net des placements				
Revenus d'intérêts et de dividendes gagnés, nets des coûts de transaction	1 677 322	1 441 339	235 983	16
Gains réalisés	657 038	144 585	512 453	354
Total	**2 334 360**	**1 585 924**	**748 436**	**47**

Les sources de revenus ont augmenté de 5 358 461 $ en 2025-2026, principalement en raison d'une augmentation des crédits de 5 428 231 $, réduite par une baisse des parrainages, dons et apports, honoraires et produits divers de 69 770 $. Au cours de cet exercice, des crédits affectés d'un montant de 3 424 197 dollars, provenant d'exercices précédents, ont été comptabilisés en recettes au fur et à mesure que les dépenses correspondantes ont été engagées.

Produits d'intérêts et de dividendes, nets des frais de transaction : L'une des sources de revenus de la FCRR provient des revenus de placement gagnés sur les investissements de la contribution initiale du fonds de dotation de 24 millions de dollars et d'autres investissements. Les revenus d'investissement gagnés comprennent les intérêts et les dividendes en espèces et hors espèces, ainsi que les distributions de revenus, après déduction des frais de gestion de portefeuille.

Le revenu de placement gagné pour 2025-2026 est de 1 677 322 $ (1 441 339 $ en 2025), soit une augmentation de 235 983 $ par rapport à 2024-2025, principalement en raison d'une augmentation des revenus de dividendes hors trésorerie provenant des placements et actifs du fonds de dotation.

Les **variations de la juste valeur réalisée** des placements et des actifs du fonds de dotation ont augmenté de 512 453 $ (augmentation de 1 221 610 $ en 2025) principalement en raison d'une augmentation des gains réalisés sur la vente de placements et d'actifs du fonds de dotation. Aucune perte de valeur n'a été constatée cette année (2025 - aucune).

Les gains et pertes non réalisés sur les placements évalués à la juste valeur sont comptabilisés dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Un gain de réévaluation de 1 276 666 $ a été enregistré en 2025-2026 (un gain de 1 688 700 en 2025)), soit une diminution de 412 034 $.

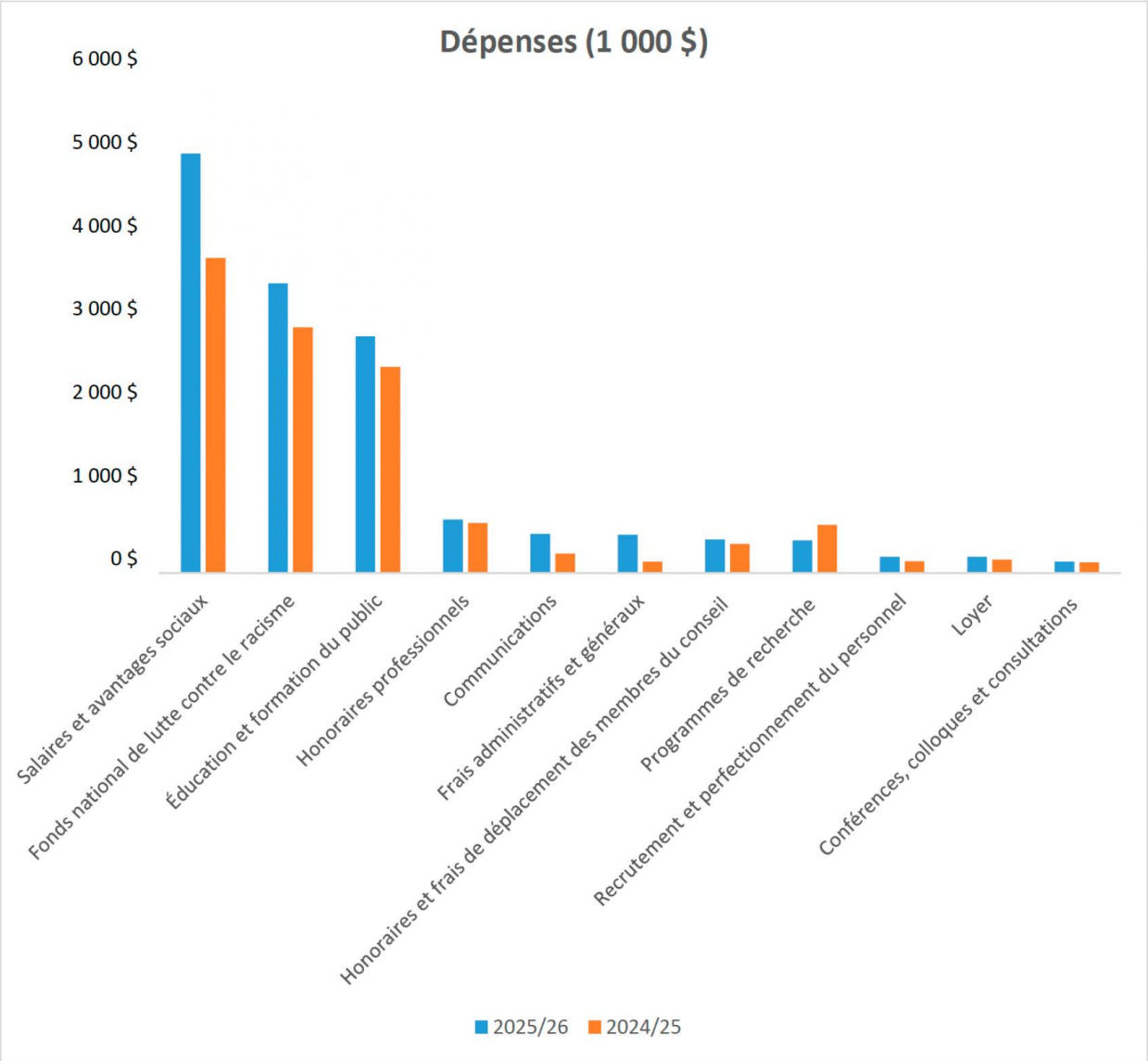
Analyse de l’état des opérations (suite)

Crédits parlementaires : La FCRR reçoit son financement principalement par le biais de crédits parlementaires votés par le Parlement. La FCRR a reçu, selon la méthode de la comptabilité d'exercice, des crédits par l'entremise du budget principal de 12 000 000 $ (9 000 000 $ en 2025) et un supplémentaire de dépenses (2025 -3 100 000 $) et a constaté des crédits de 15 424 197 $ (9 995 966 $ en 2025) à titre de produits dans les états des résultats de l'exercice 2025-2026 et des crédits reportés de 954 980 $ (4 379 177 $ en 2025).

Les **résultats nets des opérations** de la FCRR pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2026 reflètent un surplus de 4 821 668 $, comparativement à 1 082 557 $ pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 3 739 111 $.

Dépenses	31 mars 2026	31 mars 2025	Variations	
	$	$	$	%
Salaires et avantages sociaux	4 889 085	3 486 674	1 402 411	40
Fonds national de lutte contre le racisme	3 319 823	2 924 967	394 856	13
Éducation et formation du public	2 716 659	2 164 184	552 475	26
Honoraires professionnels	393 759	444 741	(50 982)	(11)
Communications	354 209	273 014	81 195	30
Honoraires et frais de déplacement des membres du conseil	334 055	326 217	7 838	2
Programmes de recherche	232 378	136 520	95 858	70
Frais administratifs et généraux	214 493	219 587	(5 094)	(2)
Recrutement et perfectionnement du personnel	163 464	319 051	(155 587)	(49)
Loyer	106 173	95 367	10 806	11
Systèmes informatiques et développement	100 644	25 011	75 633	302
Conférences, colloques et consultations	90 721	136 401	(45 680)	(33)
Amortissement	40 541	36 484	4 057	11
Total des dépenses	**12 956 004**	**10 588 218**	**2 367 786**	**22**

Analyse de l’état des opérations (suite)



Le total des charges d’exploitation de la FCRR s'élève à 12 956 004 $ pour l'année 2025-2026 (2025 - 10 588 218 $), les trois principales utilisations des fonds étant salaires et avantages sociaux, Fonds national de lutte contre le racisme (FNLCR), et éducation et formation du public, totalisant respectivement 4 889 085 $, 3 319 823 $, et 2 716 659 $. L'augmentation de 2 367 785 $ (2 174 095 dollars en 2025) des charges d’exploitation s'explique principalement par l'augmentation du coût des salaires et avantages sociaux de 1 402 411 $, du coût du Fonds national de lutte contre le racisme de 394 856 $ et du coût de l'éducation et de la formation du public de 552 475 $.

L'augmentation de 1 402 411 $ des dépenses en salaires et avantages sociaux par rapport à 2024-2025, est principalement due à la création de nouveaux postes cette année pour augmenter la capacité interne de la FCRR à mettre en œuvre son plan d'affaires 2025-2026 qui a été élaboré en réponse au financement du gouvernement fédéral de 18 millions de dollars sur six ans, (débutant en 2024-2025), et 3 millions de dollars permanents, ainsi que 45 millions de dollars sur cinq ans (débutant en 2025-2026) et 9 millions de dollars permanents.

Analyse de l’état des opérations (suite)

Fonds national de lutte contre le racisme, d'un montant de 3 319 823 $ (2025 – 2 924 967 $), comprend des paiements à 49 projets pour un total de 996 400 $ (2025 – 30 projets pour un total de 840 000 $) et à 128 événements/programmes jeunesse pour un total de 950 840 $ (2025 – 136 programmes – total de 877 573 $).

Risque financier

La FCRR est exposée à une variété de risques financiers liés aux sources de financement, y compris le fonds de dotation et les revenus de placement, qui ont un impact sur ses opérations. Ces risques financiers comprennent le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (taux d’intérêt et autres risques de prix). Conformément à la déclaration de politique d'investissement de la FCRR approuvée par le conseil d'administration, le capital des fonds de dotation ne peut être utilisé pour les opérations et la FCRR ne peut puiser dans les revenus de la dotation que pour financer son fonctionnement, sa programmation publique et d'autres priorités de la FCRR. L’objectif global d’investissement est de fournir les liquidités nécessaires pour répondre aux dépenses annuelles tout en assurant une croissance adéquate pour maintenir le pouvoir d’achat du capital des fonds de dotation. Une réserve a été établie pour couvrir les besoins en revenus annuels dans les cas où la dotation ne génère pas les revenus annuels requis.

Perspectives d’avenir

Exercice financier 2027-2028

La FCRR est une société d'État fédérale relevant du ministère du Patrimoine canadien. La FCRR s'est appuyée sur les revenus de son fonds de dotation et sur un financement permanent du gouvernement du Canada.

Le fonds de dotation a été créé pour servir la vision de l'Accord de redressement des Canadiens japonais de 1988 entre le Canada et la communauté canadienne japonaise. Le fonds de dotation a progressé au fil du temps et continue de faire preuve de résilience et d’une croissance modérée, malgré les dynamiques mondiales dominantes et l’incertitude économique actuelle.

Le 16 avril 2024, dans le cadre du budget 2024, le gouvernement du Canada a annoncé le financement suivant pour la FCRR :

- 18 millions de dollars sur six ans, à partir de 2024-2025, et 3 millions de dollars en continu, à la Fondation canadienne des relations raciales pour élargir la portée de son travail et créer un centre de ressources d'information communautaire autonome, Combattre la haine : centre de ressources d'information communautaire. Ce centre réunira des représentants du gouvernement, des forces policières et des professionnels afin de recueillir des données sur les crimes haineux, d'élaborer des normes communes pour la déclaration et la définition des crimes haineux et d'offrir d'importantes formations sur les crimes haineux;
- et 45 millions de dollars sur cinq ans, à partir de 2025-2026, et 9 millions de dollars en continu, pour soutenir la capacité de la Fondation canadienne des relations raciales.

Perspectives d’avenir (suite)

Ce financement approuvé, combiné au rendement stable du fonds de dotation, aura un impact positif sur la durabilité des programmes et du personnel de la FCRR. En outre, ce financement aura des répercussions importantes sur la continuité du travail et l'innovation dans le domaine des relations raciales au Canada.

Grâce au financement actuel du gouvernement du Canada et à la force continue du fonds de dotation, la FCRR estime qu'elle est bien positionnée pour prévoir une croissance organisationnelle durable, même dans un contexte où la croissance du fonds de dotation pourrait être limitée et où les revenus globaux de ce dernier restent conformes aux exercices financiers précédents.

L’avenir

Le budget approuvé par le Conseil d'administration pour 2026-2027 est régulièrement évalué par la direction générale et le Comité des finances et de l'audit du Conseil d'administration. Si nécessaire, des ajustements sont apportés en consultation avec le Conseil d'administration, après recommandation du Comité des finances et de l'audit. Les dépenses sont régies par le budget approuvé et les résolutions du conseil d'administration, ainsi que par les lignes directrices et politiques applicables du gouvernement fédéral. Les états financiers trimestriels et les notes correspondantes sont préparés conformément aux normes du Conseil du Trésor et sont affichés sur le site web dans un souci de transparence et de responsabilité.

La CRRF a élaboré et continuera à mettre en œuvre une variété de programmes renforcés et ciblés dans toutes les régions du Canada, nécessaires pour remplir le mandat national de la CRRF de lutter contre le racisme d'un océan à l'autre et d'aider à soutenir l'engagement du gouvernement fédéral en faveur d'une plus grande inclusion.

Au cours de l'exercice financier 2026-2027, le conseil d'administration examine activement un nouveau plan stratégique qui établira une vision renouvelée et clairement définie pour l'exercice suivant. Ce processus témoigne de l'engagement du conseil envers une gouvernance solide, une viabilité à long terme et l'évolution continue du rôle de la Fondation dans la lutte contre le racisme et la haine au Canada.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

La préparation des états financiers de la Fondation canadienne des relations raciales (« FCRR ») conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public relève de la responsabilité de la direction. Ces états financiers ont été approuvés par le Conseil d'administration. Un vérificateur externe effectue une vérification des états financiers et fait rapport au ministre de l'Identité et de la Culture canadiennes et ministre responsable des Langues officielles sur une base annuelle. Les états financiers comprennent certains montants qui sont nécessairement fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction. Les informations financières présentées ailleurs dans le rapport annuel sont cohérentes avec celles contenues dans les états financiers.

La direction est également responsable du processus d'information financière qui produit les états financiers. Pour s'acquitter de cette responsabilité, la direction a élaboré et tenu à jour des livres comptables, des registres, des contrôles financiers et de gestion, ainsi que des systèmes d'information. Ceux-ci sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que les ressources de la FCRR sont gérées avec prudence, que ses actifs sont protégés et contrôlés et que son information financière est fiable, et pour veiller à ce que les opérations soient conformes aux articles 89.8 à 89,92, au paragraphe 105(2) et aux articles 113.1, 131 à 148 et 154,01 de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales*, et aux statuts et règlements administratifs de la FCRR.

Le conseil d'administration est chargé de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière d'information financière, comme indiqué ci-dessus. Le conseil d'administration s'acquitte de ses responsabilités, principalement par l'intermédiaire du comité des finances et de l'audit. Le comité rencontre la direction et l'auditeur externe pour examiner les contrôles internes, les rapports financiers et d'autres questions financières pertinentes. Le vérificateur général du Canada effectue un audit indépendant, conformément aux normes d'audit généralement acceptées au Canada, et exprime une opinion sur les états financiers. Son rapport est présenté à la page suivante.

Le 17 juillet 2026

Mohammed Hashim
Directeur général

Aamir Ahmed CPA, MBA
Directeur des finances et de l'administration

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre de l'Identité et de la Culture canadiennes et ministre responsable des Langues officielles

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Fondation canadienne des relations raciales (la « Fondation »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2026, et l'état des résultats, l'état des gains et pertes de réévaluation, l'état de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2026, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit,

ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fondation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fondation à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations de la Fondation canadienne des relations raciales dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : les dispositions applicables de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales* ainsi que les statuts et les règlements administratifs de la Fondation canadienne des relations raciales.

À notre avis, les opérations de la Fondation canadienne des relations raciales dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité de la Fondation canadienne des relations raciales aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité de la Fondation canadienne des relations raciales à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour la vérificatrice générale du Canada,



Annie Leclerc, CPA
Directrice principale

Ottawa, Canada
Le 17 juillet 2026

États financiers

de la Fondation canadienne des relations raciales

Exercice terminé le 31 mars 2026

TABLE DES MATIÈRES

59 État de la situation financière

60 État des résultats

61 État des gains et pertes de réévaluation

62 État de l'évolution de l'actif net

63 État des flux de trésorerie

64 Notes afférentes aux états financiers

FONDATION CANADIENNE DES RELATIONS RACIALES
État de la situation financière
31 mars 2026

	2026	2025
	$	$
Actif		
À court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 3)	3 500 172	3 601 307
Charges payées d'avance	163 585	391 934
Créances (note 6b-ii)	141 021	146 752
Placements (note 4)	1 091 025	1 054 137
	4 895 803	5 194 130
Actif du fonds de dotation (note 5)	33 587 175	30 144 168
Placements (note 4)	238 771	244 665
Immobilisations (note 8)	78 483	62 263
	38 800 232	**35 645 226**
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 6f)	700 016	224 873
Salaires à payer (note 6f)	45 452	39 726
Crédits reportés (note 13)	954 980	4 379 177
	1 700 448	4 643 776
Actif net		
Non affecté	8 220 387	3 414 939
Investi en immobilisations (note 11)	78 483	62 263
Gains de réévaluation cumulés	4 800 914	3 524 248
Affecté aux fins de la dotation (note 5)	24 000 000	24 000 000
	37 099 784	31 001 450
	38 800 232	**35 645 226**

Obligations contractuelles (note 9)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Teresa Woo-Paw
Présidente du Conseil d'administration

Dakota Kochie
Président du Comité des finances et de vérification

FONDATION CANADIENNE DES RELATIONS RACIALES
État des résultats
Exercice terminé le 31 mars 2026

	2026	2025
Produits	**$**	**$**
Parrainages, dons et apports, honoraires et produits divers	19 115	88 885
	19 115	**88 885**
Charges (note 14)		
Soutien financier aux organismes communautaires	5 484 156	4 881 531
Programmes et initiatives de lutte contre le racisme	3 277 787	2 935 064
Gestion d'entreprise	2 602 441	2 218 223
Centre de ressources d'information communautaire Combattre la haine	1 591 620	553 400
	12 956 004	**10 588 218**
Résultat d'exploitation net avant les crédits et les produits financiers nets de l'actif du fonds de dotation et des placements	(12 936 889)	(10 499 333)
Crédits (note 13)	15 424 197	9 995 966
Produits financiers nets de l'actif du fonds de dotation et des placements (note 10)	2 334 360	1 585 924
Résultats nets des opérations	**4 821 668**	**1 082 557**

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

FONDATION CANADIENNE DES RELATIONS RACIALES
État des gains et pertes de réévaluation
Exercice terminé le 31 mars 2026

	2026	2025
	$	$
Gains de réévaluation cumulés au début de l'exercice	3 524 248	1 835 548
Gains non réalisés imputables aux éléments suivants :		
Instruments financiers désignés comme étant classés dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur	1 933 704	1 833 285
Montants reclassés à l'état des résultats :		
Instruments financiers désignés comme étant classés dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur	(657 038)	(144 585)
Gains de réévaluation nets de l'exercice	1 276 666	1 688 700
Gains de réévaluation cumulés à la fin de l'exercice	**4 800 914**	**3 524 248**

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

FONDATION CANADIENNE DES RELATIONS RACIALES

État de l'évolution de l'actif net
Exercice terminé le 31 mars 2026

2026	Non affecté	Investi en immobilisations	Gains de réévaluation cumulés	Dotation	2026
	$	$	$	$	$
Actif net au début de l'exercice	3 414 939	62 263	3 524 248	24 000 000	31 001 450
Résultats nets des opérations	4 821 668	-	-	-	4 821 668
Gains de réévaluation	-	-	1 276 666	-	1 276 666
Variation nette de l'actif net investi en immobilisations (note 11)	(16 220)	16 220	-	-	-
Actif net à la fin de l'exercice	**8 220 387**	**78 483**	**4 800 914**	**24 000 000**	**37 099 784**

2025	Non affecté	Investi en immobilisations	Gains de réévaluation cumulés	Dotation	2025
	$	$	$	$	$
Actif net au début de l'exercice	2 344 483	50 162	1 835 548	24 000 000	28 230 193
Résultats nets des opérations	1 082 557	-	-	-	1 082 557
Gains de réévaluation	-	-	1 688 700	-	1 688 700
Variation nette de l'actif net investi en immobilisations (note 11)	(12 101)	12 101	-	-	-
Actif net à la fin de l'exercice	**3 414 939**	**62 263**	**3 524 248**	**24 000 000**	**31 001 450**

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

FONDATION CANADIENNE DES RELATIONS RACIALES

État des flux de trésorerie
Exercice terminé le 31 mars 2026

	2026	2025
	$	$
Activités de fonctionnement :		
Résultats nets des opérations *	4 821 668	1 082 557
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement	40 541	36 484
Produits d'intérêts et de dividende et autre revenu	(1 462 214)	(1 243 537)
Gains réalisés liés aux instruments financiers dans les placements et l'actif du fonds de dotation (note 10)	(657 038)	(144 585)
	2 742 957	(269 081)
Variations des actifs et passifs d'exploitation hors trésorerie :		
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	228 349	(31 050)
Diminution (augmentation) des créances	5 731	(8 899)
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer et des salaires à payer	480 869	(1 510 701)
Diminution (augmentation) des apports reportés et produits reportés et crédits reportés	(3 424 197)	2 084 034
Rentrées de fonds nettes — activités d'exploitation	33 709	264 303
Activités d'investissement en immobilisations :		
Entrées d'immobilisations	(56 761)	(48 585)
Sorties de fonds nettes — activités d'investissement en immobilisations	(56 761)	(48 585)
Activités d'investissement :		
Produit de la vente d'éléments de l'actif du fonds de dotation	7 288 542	1 283 239
Achats d'éléments pour l'actif du fonds de dotation	(7 371 628)	(1 304 494)
Produit de la vente de placements	5 003	4 605
Achat de placements	-	-
Sorties de fonds nettes — activités d'investissement	(78 083)	(16 650)
Diminution (augmentation) de la trésorerie	(101 135)	199 068
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	3 601 307	3 402 239
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice **	**3 500 172**	**3 601 307**

* Un montant de 126 556 $ en intérêts reçus fait partie des flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation (2025 – 166 722 $)

** La trésorerie et les équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice représentent 172 $ en trésorerie et 3 500 000 $ en équivalents de trésorerie (2025 – 1 307 $ en trésorerie et 3 600 000 $ en équivalents de trésorerie).

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

1. Description de l'organisme :

La Fondation canadienne des relations raciales (la « Fondation ») a été constituée en vertu de la législation canadienne (*Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales*, 1991).

La mission de la Fondation consiste à faciliter, dans l'ensemble du pays, le développement, le partage et la mise en œuvre de toute connaissance ou compétence utile en vue de contribuer à l'élimination du racisme et de toute forme de discrimination raciale au Canada.

La Fondation est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et, à ce titre, n'est pas assujettie à l'impôt canadien sur les bénéfices.

Les opérations de la Fondation se déclinent en quatre grands secteurs fonctionnels complémentaires qui se soutiennent mutuellement et collaborent afin de répondre à tous les aspects de son mandat. Ces champs d'action s'établissent comme suit :

Programmes et initiatives de lutte contre le racisme :

La Fondation œuvre à accroître la sensibilisation et la compréhension du public à l'égard de la nécessité d'éradiquer le racisme et la discrimination raciale sur l'ensemble du territoire canadien. Elle déploie cette stratégie par le biais d'investissements rigoureux dans des programmes, des partenariats et des initiatives de transfert de connaissances. En outre, la Fondation appuie l'élaboration de politiques publiques, de cadres juridiques et d'outils législatifs fondés sur des données probantes.

Soutien financier aux organismes communautaires :

La Fondation octroie du financement aux organismes locaux par l'entremise du Fonds national de lutte contre le racisme (FNLCR). Ce mécanisme permet aux communautés racialisées, aux minorités religieuses ainsi qu'aux populations autochtones de concevoir des initiatives durables de lutte contre le racisme. Cet accompagnement est bonifié par l'attribution de commandites et de bourses de perfectionnement pour les professionnels des médias.

Centre de ressources d'information communautaire Combattre la haine :

Le Centre de ressources d'information communautaire Combattre la haine est appelé à soutenir le Groupe de travail sur les crimes haineux, de même que le comité de travail afférent coprésidé par la Gendarmerie royale du Canada (GRC). À cette fin, il établira une plateforme nationale centralisée destinée aux professionnels de la justice et aux communautés touchées. Sous l'égide de la Fondation, le Centre assurera la mise en œuvre des orientations issues du groupe de travail. Il fédérera les services policiers, le milieu universitaire, les défenseurs des droits, les instances gouvernementales, la société civile et le secteur privé afin de maximiser la coordination, le partage de l'expertise et le renforcement des capacités. De plus, il dotera les victimes et leurs représentants d'outils d'orientation et de ressources concrètes pour guider leur parcours au sein de l'appareil judiciaire, tout en consolidant les partenariats locaux. Le Centre promeut l'excellence des normes, la formation, la production de rapports ainsi que les mécanismes de réassurance communautaire requis pour endiguer les infractions motivées par la haine au Canada.

Gestion d'entreprise :

Par l'entremise de son conseil d'administration, la Fondation s'engage à assurer une gouvernance rigoureuse et une intendance responsable de ses ressources financières et humaines. Cette démarche vise à garantir la viabilité de l'organisation, le mieux-être du personnel, l'avancement professionnel ainsi que la prestation durable de son mandat. En investissant dans la technologie et l'innovation numérique, la Fondation continue de renforcer

sa présence régionale, d'élargir l'accessibilité et d'accroître sa capacité d'impact à travers le Canada.

2. Principales méthodes comptables :

(a) Mode de présentation :

La Fondation a préparé les états financiers en appliquant les chapitres de la série 4200 des normes comptables canadiennes pour le secteur public applicables aux organismes sans but lucratif du secteur public.

La Fondation applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports pour les organismes sans but lucratif.

(b) Comptabilisation des produits :

(i) Dons et apports :

Les dons et les apports comprennent les apports reçus de personnes et d'entités non gouvernementales qui ne font pas partie du périmètre comptable du gouvernement fédéral.

Les dons et les apports non affectés sont comptabilisés en produits dans l'état des résultats au moment où ils sont reçus ou à recevoir, si la somme en question peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa perception est raisonnablement assurée.

Les dons et les apports grevés d'affectations d'origine externe à des fins déterminées sont reportés dans l'état de la situation financière et comptabilisés en produits dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel des charges connexes sont engagées.

Les contributions relatives aux immobilisations représentent des contributions limitées pour l'acquisition d'immobilisations. Les contributions différées relatives aux immobilisations sont amorties pour correspondre aux mêmes périodes que l'acquisition des immobilisations.

Une dotation est un apport grevé d'une affectation externe en vertu de laquelle l'organisme est tenu de maintenir en permanence les ressources attribuées, comme stipulé. Les dotations sont comptabilisées comme des augmentations directes de l'actif net dans l'exercice où elles sont reçues, ce qui est conforme à la méthode du report pour la comptabilisation des apports.

2. Principales méthodes comptables (suite)

(b) Comptabilisation des produits (suite)

(ii) Produits financiers nets :

Les produits financiers comprennent les intérêts sur la trésorerie, les intérêts sur les placements en instruments à taux fixe et l'actif du fonds de dotation, les dividendes et les gains et pertes réalisés sur la vente de placements et d'éléments de l'actif du fonds de dotation classés dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur.

La Fondation comptabilise les variations non réalisées de la juste valeur des placements et de l'actif du fonds de dotation classés dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur dans l'état des gains et pertes de réévaluation.

Les pertes de valeur, telles que définies à la note 2 (d), sont comptabilisées dans les produits financiers nets à l'état des résultats.

Les intérêts provenant de la trésorerie, des placements en instruments à taux fixe et de l'actif du fonds de dotation sont comptabilisés en produits lorsqu'ils sont gagnés. Les dividendes sont comptabilisés en produits à la date ex-dividende. Les distributions sont comptabilisées en produits à la date à laquelle la distribution est déclarée.

Les coûts de transaction, tels que les frais de courtage engagés lors de l'achat et la vente de placements et d'éléments de l'actif du fonds de dotation, sont passés en charges au moment où ils sont engagés et imputés aux produits financiers nets pour les placements et l'actif du fonds de dotation comptabilisés dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur.

Les honoraires des conseillers en placement sont passés en charges au moment qu'ils sont engagés et imputés aux produits financiers.

(iii) Crédits :

Le gouvernement du Canada finance la Fondation canadienne des relations raciales au moyen de crédits parlementaires.

Les crédits affectés à des dépenses spécifiques sont reportés dans l'état de la situation financière et comptabilisés en tant que produits dans l'état des opérations de l'exercice au cours duquel ces dépenses sont engagées.

Les crédits reçus qui ne sont pas affectés à un but précis sont constatés à titre de produits dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel les crédits sont autorisés.

2. Principales méthodes comptables (suite)

(b) Comptabilisation des produits (suite)

(iv) Parrainages :

Les parrainages non affectés sont comptabilisés en produits au moment où ils sont reçus ou à recevoir, si la somme en question peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa perception est raisonnablement assurée. Les parrainages grevés d'affectations d'origine externe sont reportés et comptabilisés en produits de l'exercice au cours duquel les obligations connexes sont exécutées.

(v) Produits divers :

Les produits provenant d'honoraires, du gala de financement, des publications, des ateliers et des projets financés sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel les services ou les événements connexes sont donnés ou ont lieu. Les fonds grevés d'une affectation d'origine externe qui sont reçus pour des services ou des événements à venir sont reportés.

(c) Trésorerie et équivalents de trésorerie, créances et créditeurs et charges à payer

La Fondation comptabilise la trésorerie et les équivalents de trésorerie au coût. La trésorerie exclut la trésorerie affectée, car cette dernière est incluse dans l'actif du fonds de dotation parce qu'elle ne peut être dépensée. Les créances, les créditeurs et les charges à payer sont classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût après amortissement.

Les gains, pertes et charges d'intérêts relatifs aux créditeurs et charges à payer sont comptabilisés dans l'état des résultats en fonction de la nature du passif financier qui a donné lieu au gain, à la perte ou à la charge.

La Fondation établit une provision pour créances douteuses qui reflète la moins-value estimative des créances. Au 31 mars 2026, aucune provision n'a été comptabilisée (2025 – aucune).

(d) Actifs financiers et passifs financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers de la Fondation comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements, l'actif du fonds de dotation, les créances, les créditeurs et charges à payer et les salaires à payer. Les placements et l'actif du fonds de dotation ont été classés dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur conformément aux méthodes décrites ci-après. Les autres actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés au coût après amortissement.

Les placements et l'actif du fonds de dotation sont constitués d'équivalents de trésorerie détenus à des fins de placement, de placements en instruments à taux fixe, de titres de participation et de placements alternatifs. L'actif du fonds de dotation comprend aussi la trésorerie affectée. Tous les placements et l'actif du fonds de dotation ont été classés dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur et sont comptabilisés à la juste valeur puisque la gestion active du portefeuille de placements, incluant la réalisation de bénéfices sur les fluctuations des cours à court terme, fait partie intégrante du financement de la Fondation.

Les gains et les pertes sur les placements et l'actif du fonds de dotation sont comptabilisés dans l'état des résultats lorsque l'actif financier est décomptabilisé par suite d'une cession ou d'une perte de valeur. À chaque date des états financiers, la Fondation évalue s'il existe

2. Principales méthodes comptables (suite)

(d) Actifs financiers et passifs financiers (suite)

des éléments probants objectifs que des instruments financiers dans les placements et l'actif du fonds de dotation ont subis une perte de valeur.

Les opérations de placement sont comptabilisées selon la date de transaction. La comptabilité selon la date de transaction constate un élément d'actif à recevoir et la somme à payer à la date de transaction. On décomptabilise un élément d'actif vendu et on comptabilise tout gain ou toute perte sur cession, ainsi que la somme à recevoir de l'acheteur, à la date de transaction.

Les placements et l'actif du fonds de dotation sont considérés comme ayant subi une perte de valeur lorsqu'une baisse de la juste valeur est jugée durable. La Fondation a recours à une méthodologie systématique qui tient compte des éléments probants disponibles dans l'évaluation d'une perte de valeur éventuelle des placements ou des éléments de l'actif du fonds de dotation, incluant les reculs des marchés ultérieurs à la fin de l'exercice; lorsque le coût d'un placement dépasse sa juste valeur par 50 %; l'appréciation des conditions générales du marché; la duration et la mesure dans laquelle la juste valeur est inférieure au coût sur une période de trois ou quatre ans; des pertes importantes subies par l'entité émettrice au cours de l'exercice considéré ou au cours de l'exercice écoulé et des exercices antérieurs; des pertes constantes subies par l'entité émettrice pendant plusieurs années; des problèmes de liquidité ou de continuité des activités de l'entité émettrice; et l'intention et la capacité de la Fondation de détenir le placement en question.

Une fois qu'il est déterminé que la baisse de la juste valeur est durable, la perte non réalisée cumulée qui était comptabilisée antérieurement dans l'état des gains et pertes de réévaluation est reclassée de cet état et constatée comme perte de valeur dans les produits financiers nets à l'état des résultats.

Toutes nouvelles baisses de la juste valeur des instruments financiers dépréciés dans les placements et l'actif du fonds de dotation sont constatées dans l'état des résultats, tandis que les hausses ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état des gains et pertes de réévaluation.

Les placements de portefeuille et l'actif du fonds de dotation sont présentés à la juste valeur. Les variations non réalisées de la juste valeur des placements de portefeuille et de l'actif du fonds de dotation sont comptabilisées dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Une fois réalisés, les gains et pertes cumulés constatés antérieurement dans l'état des gains et pertes de réévaluation sont comptabilisés dans les produits financiers nets. Les achats et les cessions de placements de portefeuille et d'éléments de l'actif du fonds de dotation sont comptabilisés à la date de transaction. Les frais de gestion des placements sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés

(e) Détermination de la juste valeur :

Les placements de la Fondation et les actifs du fonds de dotation sont comptabilisés à leur juste valeur au 31 mars. La juste valeur de ceux-ci est déterminée selon le cours officiel de la plus récente opération sur un marché actif à la fin de l'exercice, qui représente le prix intégral pour les placements en instruments à taux fixe et le cours de fermeture pour les titres de participation. Les données utilisées dans la méthodologie d'évaluation pour déterminer la juste valeur des placements et de l'actif du fonds de dotation qui sont classés comme étant de niveaux 1, 2 et 3 comprennent les cours du marché pour des actifs et passifs semblables sur des marchés actifs, et les données qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou non, pour pratiquement toute la durée de l'instrument financier. Les cours sont déterminés en fonction de l'activité du marché.

2. Principales méthodes comptables (suite)

(f) Immobilisations :

Les immobilisations sont évaluées au coût après amortissement. Les immobilisations acquises en vertu d'un contrat de location-acquisition sont initialement comptabilisées à la valeur actualisée des paiements minimums de location et sont amorties sur la durée du bail.

Exception faite des immobilisations acquises en vertu d'un contrat de location-acquisition et des améliorations locatives, l'amortissement est calculé sur la durée de vie utile estimative des immobilisations selon la méthode de l'amortissement linéaire comme suit :

Actif	Durée de vie utile
Mobilier et matériel de bureau	5 ans
Matériel de bureau en vertu d'un contrat de location-acquisition	Sur la durée du bail
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	3 ans
Améliorations locatives	Sur la durée du bail

(g) Conversion des devises :

Les opérations conclues en monnaie étrangère sont converties en dollars canadiens au taux de change moyen mensuel en vigueur à la date de l'opération et sont incluses dans l'état des résultats.

(h) Avantages sociaux futurs :

La Fondation n'a aucune obligation pour les prestations de retraite (pensions et autres avantages de retraite, tels que soins de santé complémentaires, assurance-vie ou toute autre forme d'indemnisation offerte pour services rendus) envers ses employés et aucune promesse de fournir ces avantages aux employés en raison de la retraite en échange de leurs services.

Conformément à sa politique en matière de ressources humaines, la Fondation offre à ses employés permanents des régimes enregistrés d'épargne retraite équivalant à 4 % de la rémunération annuelle et 9 % à son directeur général.

Les employés ne sont pas obligés de verser des cotisations. En 2025-2026, les cotisations de la Fondation se sont élevées à 112 716 $ (2025 – 100 614 $). Ces cotisations représentent l'obligation totale de la Fondation et sont comptabilisées dans l'état des résultats.

(i) Incertitude relative à la mesure :

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public applicables aux organismes sans but lucratif du secteur public exige de

2. Principales méthodes comptables (suite)

la direction qu'elle fasse des estimations et des hypothèses touchant la présentation des montants d'actif et de passif à la date des états financiers et des montants des produits et des charges de l'exercice. La juste valeur des placements et de l'actif du fonds de dotation, la ventilation des dépenses entre les différentes fonctions et la durée de vie utile des immobilisations constituent les principaux éléments pour lesquels on doit recourir à des estimations. Les résultats réels pourraient différer de façon significative de ces estimations.

(j) Éventualités :

Dans le cours normal de ses activités, la Fondation peut faire l'objet de diverses réclamations ou poursuites. Certains de ces passifs éventuels peuvent devenir des passifs réels si un ou plusieurs événements futurs qui se produisent ou non. Dans la mesure qu'il soit probable que l'événement futur se produise ou non et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être effectuée, un passif et une charge sont comptabilisés dans les états financiers de la Fondation. Aucun montant pour éventualités n'a été inclus dans l'état de la situation financière. Au 31 mars 2026, il n'y avait aucune réclamation en cours (2025 – aucune).

(k) Répartition des charges par fonction :

Les activités de la Fondation sont réalisées par des secteurs fonctionnels qui fournissent des services intégrés à ses différents programmes. Les dépenses sont présentées par fonction ou par grand programme et au total dans l'état des résultats ci-joint et sont présentées par le détail des dépenses par objet et au total dans le tableau de la note 14 des états financiers. Les dépenses sont réparties entre les fonctions selon des taux basés sur les activités et les programmes de la Fondation.

(l) Opérations entre apparentés :

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre des entités sous contrôle commun. Les opérations interentités, autres que les opérations de restructuration, sont comptabilisées à leur montant brut et évaluées à leur valeur comptable, sauf dans les cas suivants :

i) Les opérations interentités sont évaluées à leur valeur d'échange lorsqu'elles sont conclues selon des modalités semblables à celles que les entités auraient adoptées si elles avaient agi dans des conditions de pleine concurrence ou lorsque les coûts attribués sont recouvrés.

ii) Les biens et services reçus sans frais entre les entités sous contrôle commun qui sont utilisés dans le cours normal des activités de la Fondation et qui auraient autrement été achetés sont comptabilisés à titre de produits et de charges à leur juste valeur estimative.

Autres opérations entre apparentés

Les opérations entre apparentés, autres que les opérations interentités, sont comptabilisées à la valeur d'échange.

3. Trésorerie et équivalents de trésorerie :

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les dépôts en dollars canadiens détenus auprès de banques à charte canadiennes et les placements à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

4. Placements :

Au 31 mars 2026, le portefeuille d'investissements se compose des actifs suivants :

31 mars 2026	Montants à court terme	Montants à long terme	Total des placements
	$	$	$
Équivalents de trésorerie	1 062 714	-	1 062 714
Fonds communs de placement à revenu fixe canadiens	28 311	238 771	267 082
	1 091 025	**238 771**	**1 329 796**

La valeur comptable des placements ne comporte aucune dépréciation pour l'exercice (2025 – aucune).

Au 31 mars 2025, le portefeuille d'investissements se compose des actifs suivants :

31 mars 2025	Montants à court terme	Montants à long terme	Total des placements
	$	$	$
Équivalents de trésorerie	1 036 285	-	1 036 285
Fonds commun de placement à revenu fixe canadien	17 852	244 665	262 517
	1 054 137	**244 665**	**1 298 802**

Les placements en instruments à taux fixe canadiens et l'actif du fonds de dotation portent intérêt à des taux effectifs (rendements à l'échéance) variant de 2,45 % à 10,46 % (2025 – de 2,47 % à 10,30 %), avec des dates d'échéance qui s'étalent entre le 30 septembre 2026 et le 1er décembre 2057 (2025 – entre le 7 avril, 2025 et le 29 novembre 2083).

5. Fonds de dotation :

L'actif net de la Fondation comprend un fonds de dotation restreint de 24 000 000 $, qui est considéré comme un fonds affecté. L'apport initial, qui faisait partie de l'Entente de redressement, comprenait 12 000 000 $ provenant de l'Association nationale des Canadiens d'origine japonaise et 12 000 000 $ du gouvernement du Canada.

5. Fonds de dotation (suite) :

La *Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales* prévoit que ce fonds de dotation ne doit servir qu'à des fins de placement et qu'il ne peut être affecté au financement des activités de la Fondation. Les produits financiers gagnés et les gains en capital réalisés sur ce fonds peuvent cependant servir à financer les activités de la Fondation.

Actifs du fonds de dotation au 31 mars 2026 :

31 mars 2026	Montants à court terme	Montants à long terme	Total des placements
	$	$	$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	76 739	-	76 739
Placements à revenu fixe — Canadien	613 625	6 204 431	6 818 056
Fonds d'action canadiens	-	6 899 852	6 899 852
Fonds d'action étrangers	-	11 737 520	11 737 520
Alternatives	289 048	7 765 960	8 055 008
	979 412	**32 607 763**	**33 587 175**

La valeur comptable des placements ne comporte aucune dépréciation pour l'exercice (2025 – aucune).

Actifs du fonds de dotation au 31 mars 2025 :

31 mars 2025	Montants à court terme	Montants à long terme	Total des placements
	$	$	$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	588 818	-	588 818
Placements à revenu fixe — Canadien	401 818	7 325 459	7 727 277
Fonds d'action canadiens	-	5 905 046	5 905 046
Fonds d'action étrangers	-	10 489 220	10 489 220
Alternatives	543 340	4 890 467	5 433 807
	1 533 976	**28 610 192**	**30 144 168**

6. Gestion des risques financiers :

Dans le cours normal de ses activités, la Fondation est exposée à divers risques financiers : risque de crédit, risque de taux d'intérêt, autre risque de prix et risque de liquidité. La valeur des placements et de l'actif du fonds de dotation qui composent le portefeuille de la Fondation peut fluctuer quotidiennement du fait des variations des taux d'intérêt, de la conjoncture et de l'actualité financière relative à certains titres de son portefeuille. Le niveau de risque est en fonction des objectifs de placement de la Fondation et des types de titres dans lesquels elle investit.

6. Gestion des risques financiers (suite) :

La Fondation gère ces risques en suivant une stratégie de placement diversifiée, définie et exposée dans son énoncé de politique de placement (ÉPP). Le portefeuille est diversifié en diverses catégories de placements combinant différents types de catégories d'actifs, tels les titres du marché monétaire, les placements en instruments à taux fixe et les titres de participation. Le pourcentage du portefeuille placé dans chaque catégorie est défini selon une fourchette déterminée et les répartitions sont examinées au moins à chaque trimestre pour s'assurer qu'elles respectent la fourchette cible, ou le portefeuille est rééquilibré en fonction de celle-ci.

Il n'y a pas eu de modification ni au niveau des risques par rapport à l'exercice antérieur ni aux pratiques de gestion des risques.

(a) Composition de l'actif :

Composition du portefeuille de placements de la Fondation au 31 mars 2026 :

Composition de l'actif	Cible de l'ÉPP	Fourchette autorisée
80 % en trésorerie et compte d'épargne-placement (2025 – 80 %)	80 %	65 % — 100 %
20 % en instruments à taux fixe (2025 – 20 %)	20 %	0 % — 35 %

Composition du portefeuille du fonds de dotation de la Fondation au 31 mars 2026 :

Composition de l'actif	Cible de l'ÉPP	Fourchette autorisée
0 % en trésorerie et compte d'épargne-placement (2025 – 2 %)	0 %	0 % — 10 %
20 % en instruments à taux fixe (2025 – 25 %)	25 %	20 % — 35 %
Titres de participation	**55 %**	**40 % — 65 %**
20 % en titres de participation canadiens (2025 – 20 %)	20 %	
30 % en titres de participation internationaux (2025 – 30 %)	30 %	
5 % dans les marchés émergents (2025 – 5 %)	5 %	
25 % Alternatives (2025 – 18 %)	**20 %**	**5 % — 30 %**

Dans chaque catégorie d'actifs, la Fondation détient aussi des placements aux caractéristiques différentes en matière de risque et de rendement. Par exemple, la diversification des titres de participation est obtenue par leur répartition dans les divers secteurs d'activité et dans des entreprises de différentes tailles (capitalisation boursière), tandis que la diversification des obligations s'opère par la variation des notations et des dates d'échéance, de même que par leur répartition entre les obligations d'État et les obligations de sociétés. En outre, la Fondation engage des gestionnaires de placements ayant chacun

6. Gestion des risques financiers (suite) :

(a) Composition de l'actif (suite) :

leur propre style de gestion basée sur la valeur, la croissance et la croissance à prix raisonnable. La diversification se fait également au niveau de la sélection des titres individuels, soit par une analyse descendante ou par une analyse ascendante. La Fondation diversifie également ses placements sur le plan géographique, répartissant ses titres dans des titres de participation canadiens, américains et internationaux.

(b) Risque de crédit :

Le risque de crédit est celui où la contrepartie qui détient l'instrument financier manquera à l'obligation ou à l'engagement qu'elle a pris vis-à-vis de la Fondation.

(i) Titres à taux fixe :
Les placements et l'actif du fonds de dotation de la Fondation en titres à taux fixe représentent la plus forte concentration de risque de crédit. La valeur de marché des titres à taux fixe tient compte de la cote de solvabilité de l'émetteur et représente, par conséquent, l'exposition maximale de la Fondation au risque de crédit.

Notations de crédit assorties aux placements de la Fondation au 31 mars :

Titres de créance par notation de crédit	2026	2025
	Pourcentage de la valeur	
AAA (note court terme + R1)	28,00 %	40,27 %
AA	20,66 %	17,78 %
A	11,98 %	10,64 %
BBB et BB autre	39,36 %	31,31 %

Les notations de crédit sont obtenues auprès d'un nombre d'agences de notation de bonne réputation (p. ex. Standard & Poor's, Moody's, Fitch ou Dominion Bond Rating Services). Lorsque plus d'une notation est fournie pour un titre, la plus basse est retenue.

(ii) Créances :

L'exposition de la Fondation au risque de crédit lié aux créances est évaluée comme étant faible en raison du type de ses débiteurs, qui sont notamment le gouvernement du Canada. Au 31 mars 2026 les créances comprenaient des soldes de 141 021 $ (2025 – 146 544 $) de moins de 3 mois, aucune (2025 – aucune) entre 3 et 12 mois, et aucune (2025 – 208 $) au-delà d'un an.

6. Gestion des risques financiers (suite) :

(ii) Créances (suite) :

Exposition maximale au risque de crédit pour les créances par types de client au 31 mars :

	2026 $	2025 $
Gouvernement du Canada	140 333	130 544
Autres organismes	688	16 208
	141 021	**146 752**

(c) Risque de taux d'intérêt :

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que l'évolution des taux d'intérêt puisse affecter les flux de trésorerie futurs ou la juste valeur des actifs financiers. Le risque de taux d'intérêt survient lorsque la Fondation investit dans des actifs financiers portant intérêt. La Fondation est exposée au risque de voir la valeur de tels actifs financiers fluctuer sous l'effet de la situation générale des taux d'intérêt sur le marché. Généralement, les instruments à plus long terme présentent un risque plus élevé de taux d'intérêt, mais il existe une mesure plus sophistiquée du risque de taux d'intérêt prenant en considération l'intérêt (ou le coupon) reçu, qui est la duration des titres. La duration est une mesure de sensibilité du prix d'un titre à taux fixe aux fluctuations des taux d'intérêt; elle est basée sur la taille relative et la durée restante avant l'échéance des flux de trésorerie attendus. La duration se calcule en années et elle peut aller de 0 année au nombre d'années qu'il reste avant la date d'échéance du titre à taux fixe. La Fondation a divisé son portefeuille de manière à ce qu'il soit géré par plusieurs gestionnaires de placements indépendants. La duration du portefeuille de titres à taux fixe de la Fondation est calculée en fonction de la moyenne pondérée des durations de chacun des gestionnaires de placements. Celles-ci se calculent en fonction de la moyenne pondérée des durations des divers titres individuels (p. ex. des obligations) qui composent le portefeuille à taux fixe de chaque gestionnaire.

Juste valeur des titres à taux fixe des placements et de l'actif du fonds de dotation de la Fondation au 31 mars :

2026	2025
$	$
9 548 677	**10 943 355**

6. Gestion des risques financiers (suite) :

(c) Risque de taux d'intérêt (suite) :

Au 31 mars 2026, s'il y avait un déplacement parallèle de la courbe de rendement de 25 points de base, toutes les autres variables demeurantes inchangées (« analyse de sensibilité »), l'exposition de la Fondation aux instruments de créance par échéance et l'incidence cumulative sur l'état des gains et pertes de réévaluation seraient comme suit :

Juste valeur des titres à taux fixe par date d'échéance :

	2026	2025
	$	$
Moins de 1 an	2 070 437	2 587 846
De 1 à 5 ans	2 756 246	3 487 964
Plus de 5 ans	4 721 994	4 867 545
	9 548 677	**10 943 355**
Sensibilité	1,55 % 127 139 $	1,53 % 147 242 $

La durée de l'ensemble du portefeuille de la Fondation est de 6,19 années (2025 – 6,11 années). Si la courbe de rendement connaissait un déplacement parallèle de 25 points de base, la valeur de la répartition des titres à taux fixe de la Fondation changerait d'environ 1,55 % ou 127 139 $ (2025 – 1,53 % ou 147 242 $). Dans la pratique, les résultats des opérations de négociation peuvent différer de l'analyse de sensibilité ci-dessus et la différence pourrait être importante.

(d) Risque de change :

Le risque de change est le risque de voir la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un actif financier ou d'un passif financier fluctuer en raison des changements de taux de change. Le risque de change vient des actifs financiers et des passifs financiers qui sont libellés dans une monnaie autre que le dollar canadien, qui représente la monnaie de fonctionnement de la Fondation.

(e) Autre risque de prix :

L'autre risque de prix représente le risque de voir fluctuer la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des actifs financiers et des passifs financiers en raison de l'évolution des prix du marché (autres que ceux découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change). Tous les placements et l'actif du fonds de dotation représentent un risque de perte du capital. Les gestionnaires de placements engagés par la Fondation atténuent ce risque par une sélection minutieuse et une diversification des titres et autres actifs

6. Gestion des risques financiers (suite) :

(e) Autre risque de prix (suite) :

financiers et passifs financiers, dans les limites des règles établies dans l'énoncé de politique de placement de la Fondation et des directives qui ont été négociées et acceptées par chaque gestionnaire de placements. Le risque maximal lié aux actifs financiers et aux passifs financiers est établi en fonction de la valeur de marché des actifs financiers et des passifs financiers. Toutes les positions de la Fondation sur le marché sont suivies au quotidien par les gestionnaires de portefeuille. Les actifs financiers que détient la Fondation sont sensibles au risque de prix du marché découlant des incertitudes quant au prix futur de ces instruments.

Le rendement réel du portefeuille est comparé au rendement de l'indice de référence comme mesure de performance relative. Le rendement de l'indice de référence est basé sur les rendements de l'indice pour chaque catégorie d'actif et la répartition cible des actifs à long terme pour chaque catégorie d'actif du portefeuille. La répartition des actifs à long terme ciblée par la Fondation est précisée dans son énoncé de politique de placement. Le rendement du portefeuille sera évalué par rapport au rendement d'un indice de « référence » calculé en utilisant les indices boursiers appropriés combinés dans la même proportion que la composition de l'actif du portefeuille. L'énoncé de politique de placement révisé, qui a été approuvé par le Conseil d'administration le 29 octobre 2016 et a fait l'objet de cinq autres révisions le 19 juillet 2017, le 13 octobre 2017, le 25 mai 2023, le 20 novembre 2024 et le 6 novembre 2025 était en vigueur au cours de l'exercice considéré.

(f) Risque de liquidité :

Pour la Fondation, le risque de liquidité se définit comme le risque de ne pas pouvoir régler ou remplir ses obligations à temps ou à un prix raisonnable. Étant donné que la Fondation reçoit désormais un financement régulier par voie de crédits, elle n'est plus exposée au risque de liquidité.

Échéances contractuelles des passifs de la Fondation au 31 mars 2026 :

Créditeurs et charges à payer	Moins de 3 mois $	3 à 12 mois $	Plus de 1 an $	Total $
Autres créditeurs et charges à payer	662 016	37 000	1 000	700 016
Salaires à payer	45 452	-	-	45 452
Total	**707 468**	**37 000**	**1 000**	**745 468**

6. Gestion des risques financiers (suite) :

(e) Risque de liquidité (suite) :

Échéances contractuelles des passifs de la Fondation au 31 mars 2025 :

Créditeurs et charges à payer	Moins de 3 mois $	3 à 12 mois $	Plus de 1 an $	Total $
Autres créditeurs et charges à payer	160 425	64 217	231	224 873
Salaires à payer	39 726	-	-	39 726
Total	**200 151**	**64 217**	**231**	**264 599**

7. Actifs financiers et passifs financiers — communication d'informations :

Tous les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur doivent être classés selon une hiérarchie des évaluations à la juste valeur, qui est comme suit :

Niveau 1	Des données qui reflètent les cours non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques.
Niveau 2	Les données sont fondées sur des cours du marché pour des actifs et passifs semblables et les données autres que celles de cours qui sont observables pour l'actif et le passif, directement ou non, y compris les données sur les marchés qui ne sont pas considérés comme actifs.
Niveau 3	La détermination de la juste valeur qui exige un jugement important de la direction ou une estimation, et au moins une hypothèse ou donnée importante du modèle est inobservable.

7. Actifs financiers et passifs financiers — communication d'informations (suite) :

Actifs financiers évalués à la juste valeur pour les placements et l'actif du fonds de dotation au 31 mars 2026 :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	$	$	$	$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 139 454	-	-	1 139 454
Placements en instruments à taux fixe	-	7 085 137	-	7 085 137
Fonds de titres de participation canadiens	-	6 899 852	-	6 899 852
Fonds de titres de participation étrangers	-	11 737 520	-	11 737 520
Alternatives	-	-	8 055 008	8 055 008
Total des placements et de l'actif du fonds de dotation	**1 139 454**	**25 722 509**	**8 055 008**	**34 916 971**

Actifs financiers évalués à la juste valeur pour les placements et l'actif du fonds de dotation au 31 mars 2025 :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	$	$	$	$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 625 103	-	-	1 625 103
Placements en instruments à taux fixe	-	7 989 793	-	7 989 793
Fonds de titres de participation canadiens	-	5 905 046	-	5 905 046
Fonds de titres de participation étrangers	-	10 489 220	-	10 489 220
Alternatives	-	-	5 433 807	5 433 807
Total des placements et de l'actif du fonds de dotation	**1 625 103**	**24 384 059**	**5 433 807**	**31 442 969**

8. Immobilisations :

Valeur nette comptable des immobilisations au 31 mars 2026 :

	Coût	Amortissement accumulé	Valeur nette comptable 2026
	$	$	$
Mobilier et matériel de bureau	34 242	20 337	13 905
Matériel informatique	225 581	161 003	64 578
	259 823	**181 340**	**78 483**

La charge d'amortissement pour les immobilisations est de 40 541 $ (2025 – 36 484 $).

Valeur nette comptable des immobilisations au 31 mars 2025 :

	Coût	Amortissement accumulé	Valeur nette comptable 2025
	$	$	$
Mobilier et matériel de bureau	21 017	18 631	2 386
Matériel informatique	182 045	122 168	59 877
	203 062	**140 799**	**62 263**

9. Obligations contractuelles :

La Fondation a conclu des contrats de prestation de services futurs ainsi qu'un contrat de location pour ses bureaux, dont les paiements contractuels minimaux futurs s'élèvent respectivement à 1 416 348 $ et 244 704 $. La Fondation a également conclu des accords de financement afin d'octroyer des subventions pour le programme du Fonds national de lutte contre le racisme; les paiements contractuels minimaux futurs en vertu de ce programme s'élèvent à 2 456 880 $.

Au 31 mars 2026, les paiements contractuels minimaux futurs totalisent 4 117 932. $

Exercice	Obligations contractuelles $
2026-27	3 995 580
2027-28	122 352
Total	**4 117 932**

10. Produits financiers nets :

Produits financiers nets sur l'actif du fonds de dotation	**2026**	**2025**
	$	**$**
Gains réalisés sur la vente d'éléments de l'actif du fonds de dotation	656 935	144 439
Intérêts provenant de la trésorerie et des placements à taux fixe, dividendes de l'actif du fonds de dotation	1 664 901	1 359 976
Moins : coûts de transaction et honoraires des conseillers en placements	(145 010)	(132 461)
	2 176 826	1 371 954
Produits financiers nets sur les placements		
Gains réalisés sur la vente de placements	103	146
Intérêts provenant de la trésorerie et des placements à taux fixe, dividendes	162 761	219 118
Moins : coûts de transaction et honoraires des conseillers en placements	(5 330)	(5 294)
	157 534	213 970
Produits financiers nets	**2 334 360**	**1 585 924**

Au cours de l'exercice, des gains de réévaluation de 1 278 821 $ (2025 –1 679 886 $) ont été constatés dans l'état des gains et pertes de réévaluation liés aux actifs du fonds de dotation.

Au cours de l'exercice, des intérêts et des dividendes hors trésorerie de 1 424 165 $ (2025 – 1 194 714) $) étaient inclus dans les produits sur l'actif du fonds de dotation et 38 049 $ (2025 – 54 437 $) étaient inclus dans les produits sur les placements.

Au cours de l'exercice, des pertes de réévaluation de 2 155 $ (2025 – gains de 8 813 $) ont été constatés dans l'état des gains et pertes de réévaluation liés aux placements.

11. Investissement en immobilisations :

(a) Investissement en immobilisations :

	2026	2025
	$	$
Immobilisations	78 483	62 263
	78 483	**62 263**

(b) Calcul de la variation nette de l'investissement en immobilisations :

	2026	2025
	$	$
Entrées d'immobilisations	56 761	48 585
Immobilisations achetées avec les fonds de la Fondation	56 761	48 585
Amortissement des immobilisations	(40 541)	(36 484)
Variation nette de l'investissement en immobilisations	**16 220**	**12 101**

12. Opérations entre apparentés :

La Fondation est liée en termes de propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Un apparenté comprend aussi les principaux dirigeants ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Fondation. Cela comprend la directrice générale, tous les membres du Conseil d'administration et les membres de leur famille immédiate. La Fondation conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal des affaires. Ces opérations sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

Au cours de l'exercice, la Fondation a engagé des charges totalisant 478 422 $ (2025 – 434 081 $) en ce qui concerne les salaires et avantages sociaux ainsi que les honoraires et les frais de déplacement des membres du Conseil d'administration et du directeur général.

Au cours de l'exercice, la Fondation a conclu une entente d'un montant de 9 200 $ avec l'École de la fonction publique du Canada afin que celle-ci offre à ses employés un accès à ses produits et services d'apprentissage communs.

Au 31 mars 2026, la Fondation avait des comptes à recevoir de 140 333 $ (2025 – 130 544 $) de l'Agence du revenu du Canada pour les taxes de vente recouvrables.

13. Crédits :

Éléments du financement du gouvernement canadien :

	31 mars 2026			31 mars 2025
	Affectés	**Non affectés**	**Total**	**Total**
	$	$	$	$
Crédits reportés — début de l'exercice	4 379 177	-	4 379 177	2 275 143
Crédits reçus au cours de l'exercice				
Estimé principal	-	12 000 000	12 000 000	9 000 000
Supplémentaire des dépenses	-	-	-	3 100 000
Crédits comptabilisés en produits	(3 424 197)	(12 000 000)	(15 424 197)	(9 995 966)
Crédits reportés – fin d'exercice	954 980	-	954 980	4 379 177

Au cours de l'exercice considéré, la Fondation a obtenu un financement permanent lui offrant une flexibilité accrue pour appuyer ses objectifs opérationnels et stratégiques à long terme. En conséquence, cet apport a été constaté à titre de contribution non affectée.

14. Tableau des charges par objet :

	31 mars 2026 $	31 mars 2025 $
Salaires et avantages sociaux	4 889 085	3 486 674
Fonds national de lutte contre le racisme	3 319 823	2 924 967
Éducation et formation du public	2 716 659	2 164 184
Honoraires professionnels	393 759	444 741
Communication	354 209	273 014
Honoraires et frais de déplacement du conseil d'administration	334 055	326 217
Recherche	232 378	136 520
Frais administratifs et généraux	214 493	219 587
Recrutement et perfectionnement du personnel	163 464	319 051
Loyer	106 173	95 367
Systèmes informatiques et développement	100 644	25 011
Conférences, colloques et consultations	90 721	136 401
Amortissement	40 541	36 484
	12 956 004 $	**10 588 218 $**

15. Chiffres comparatifs :

La présentation des charges par fonction dans l'état des résultats a été reclassée pour l'exercice précédent afin de la rendre conforme à celle de l'exercice en cours, dans le but de fournir des informations plus claires sur les programmes de base.



Canadian
Race Relations
Foundation